STUDENT FOCUSED FUNDING

PARENTS' GUIDE

Spring 2003

Ministry of Education

Ontario

2003–04

Student-Focused Funding

Parents Guide

2003–04

Spring 2003
Ministry of Education

This publication and a *Technical Paper* that explains the detailed calculations of student-focused funding are available on the Ministry of Education's website at: <http://www.edu.gov.on.ca >, or by calling 1-800-387-5514 (in Toronto call 416-325-2929).

Une publication équivalente est disponible en français sous le titre suivant: *Guide pour les parents*.

103-05563/

Message from the Minister

Our government is committed to creating a strong public education system that is equitable, responsive to student needs, and accountable to parents and taxpayers.

The *Parents Guide* to student-focused funding is an important tool for Ontario parents to better understand how their children's schools and education are being funded during the 2003–04 school year.

To ensure a fair and equitable level of funding for all students, no matter where they live in the province, our government introduced student-focused funding in 1998.

Last year, Dr. Mordechai Rozanski, President and Vice-Chancellor of the University of Guelph, led the Education Equality Task Force in a review of student-focused funding that involved extensive consultation with our many education partners across the province, including parents.

Dr. Rozanski's report, released in December 2002, confirmed that the funding formula is working and provided a framework for further enhancing the quality of education for the two million children that attend our schools.

Our government accepted the recommendations of the Task Force and responded quickly to key recommendations.

We increased support for special education, student transportation, teacher salaries, students at risk, learning materials and textbooks, and for school renewal and support of small, rural and northern schools.

Education funding for the 2003–04 school year continues to build on the Task Force recommendations.

We will invest a record $15.3 billion in Ontario's education system in 2003–04. This is an increase of more than $1 billion – or almost 8 percent – over the $14.2 billion announced in May 2002 for the 2002–03 school year. Enrolment, meanwhile, is expected to decrease by 2 percent.

By 2005–06, multi-year base funding for school boards will be almost $2 billion – or almost 14 percent – higher than funding provided in the 2002 Budget.

Our government is committed to ensuring that Ontario's education system helps our students achieve success. We will continue to work with parents and all our education partners to provide students with diverse opportunities, a safe learning environment, and a curriculum that challenges them and encourages achievement in the classroom. Our goal is to continue to build, maintain, and support a healthy and vibrant school system.

I am confident that the province's commitment to excellence in education will help all Ontario students succeed in learning in the 2003–04 school year and in the years ahead.

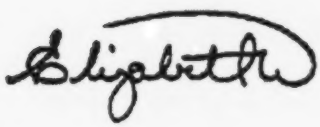

The Honourable Elizabeth Witmer
Minister of Education

Table of Contents

Message from the Minister i

Student-Focused Funding 1
New in 2003–04 1

School Board Funding for 2003–04 3

Grant Structure Overview 4

The Grants 5
Foundation Grant 6
Special Purpose Grants 8
Special Education Grant 9
Language Grant 12
Geographic Circumstances Grant 13
Learning Opportunities Grant 14
Continuing Education and Other Programs Grant 16
Teacher Qualifications and Experience Grant 17
Early Learning Grant 18
Transportation Grant 19
Declining Enrolment Adjustment 20
School Board Administration and Governance Grant 22
Pupil Accommodation Grant 23

Provincial Funding and Property Taxes 25

Funding for Priority Initiatives 26

School Authorities Funding 28

Conclusion 29

Projections of School Board Funding for 2003–04 30

Student-Focused Funding

Since 1998, funding for elementary and secondary education in Ontario has been student-focused. This funding approach supports a high-quality education for all students across the province.

Student-focused funding has increased every year since it was introduced in 1998–99. Total revenue in 2003–04 is projected to be almost 8 percent higher than it was in 2002–03.

Student-focused funding:

- provides a fair and equitable level of funding for all students, wherever they live in Ontario;
- provides more funding for students in the classroom and less funding for administration and other nonclassroom costs;
- provides funding to maintain schools and to build new schools where they are needed;
- protects funding for students with special needs; and
- increases the accountability of school boards by ensuring that boards report consistently on how they spend their allocations.

New in 2003–04

Each year, the government introduces changes to refine student-focused funding. These changes are in response to suggestions from parents, educators, school boards, education associations, and the public. The government continues to seek advice and to introduce refinements to student-focused funding to ensure that the needs of students across Ontario are met.

The government acted immediately on three recommendations of the Education Equality Task Force with $610 million for special education, salary increases, and transportation.

In May 2002, the government created the Education Equality Task Force to conduct a review of the funding formula. Dr. Mordechai Rozanski led this task force and submitted his recommendations on December 10, 2002.

Dr. Rozanski recommended that the report's findings be implemented over three years. For orderly implementation to occur, priorities will need to be set. The government has worked with all parts of the education sector to establish the priorities for 2003–04 and beyond.

The refinements to student-focused funding for 2003–04 are based on the recommendations of the Education Equality Task Force. Refinements include increased funding for adjustments to the benchmarks for:

- classroom supports;
- transportation;

- small, rural, and northern schools; and
- salaries.

New investments in student-focused funding have been made:

- in a new component added to the Learning Opportunities Grant (LOG) to implement a new strategy to assist students who are at risk of not achieving their education goals;
- in school renewal, including increased funds for school facilities deemed prohibitive to repair; and
- in a rural education strategy to improve learning outcomes for students in rural and northern parts of the province.

In addition, school boards have again been given flexibility to use some of their 2003–04 funding to address local priorities. Province-wide, school boards are projected to receive $575 million, which may be used to address local priorities in 2003–04.

School Board Funding for 2003–04

In 2002–03, Ontario's 72 district school boards received a projected $14.21 billion through student-focused funding. In 2003–04, school boards are projected to receive $15.33 billion.

There are 72 district school boards in Ontario.
31 English-language public
29 English-language Catholic
4 French-language public
8 French-language Catholic

The Foundation Grant provides every school board with a base level of funding for each student. School boards receive additional funding through ten special purpose grants, which respond to costs or needs that are specific to some boards and students.

The Pupil Accommodation Grant provides funding for the operation and maintenance of school buildings and also for the construction of new schools or additions.

Student-focused funding is a fair approach because every school board receives funding under the same set of rules and because student-focused funding recognizes that different boards have different needs and responds to these differences.

School boards have flexibility in how they use their funding to meet local priorities; however, the government has set four limits on school board flexibility.

Total funding to school boards is projected to increase from $14.21 billion in 2002–03 (announced in May 2002) to more than $15.33 billion in 2003–04. This is an increase of more than $1 billion, or almost 8 percent, while enrolment is expected to decrease by 2 percent.

- Funding for education in the classroom must be used in the classroom. The funding cannot be used, for example, to meet administration costs.
- Funding for special education must be used only for special education.
- Funding for new schools or additions and for major repairs to schools must be used only for those purposes.
- Boards must not spend more on administration and governance than what student-focused funding provides.

Grant Structure Overview

Foundation Grant

- Basic Amount
- Local Priorities Amount

Special Purpose Grants

- Special Education Grant
- Language Grant
- Geographic Circumstances Grant
- Learning Opportunities Grant
- Continuing Education and Other Programs Grant
- Teacher Qualifications and Experience Grant
- Early Learning Grant
- Transportation Grant
- Declining Enrolment Adjustment
- Administration and Governance Grant

Pupil Accommodation Grant

- School Operations
- School Renewal
- New Pupil Places
- Prior Capital Commitments

The Grants

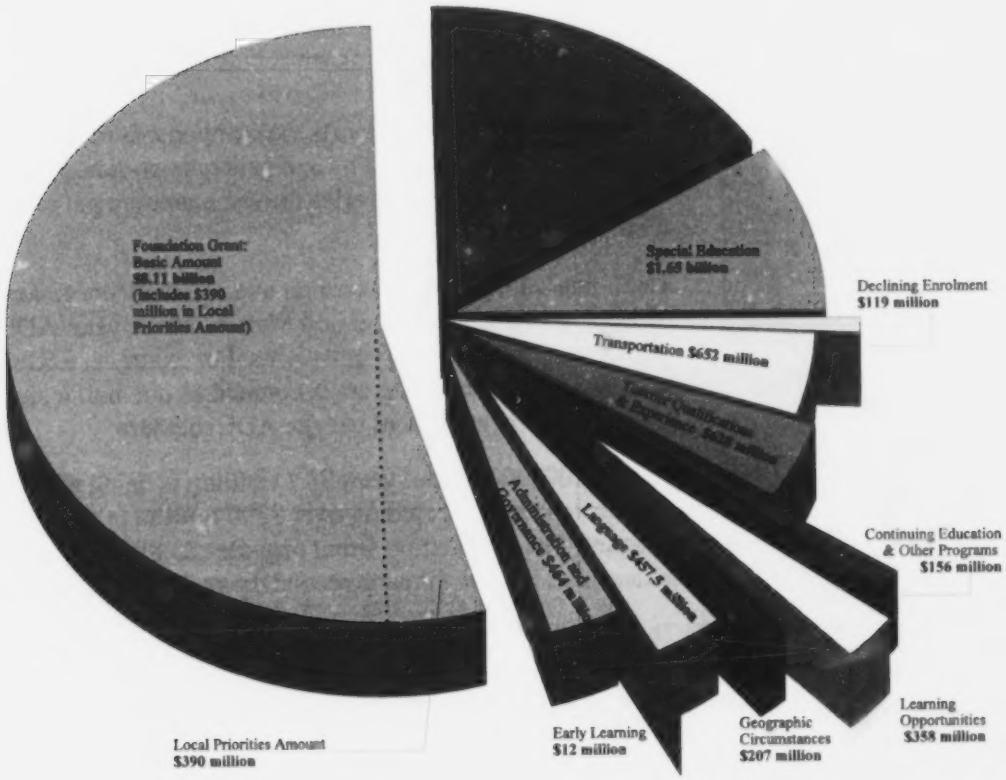
Foundation Grant: Basic Amount $8.11 billion (includes $390 million in Local Priorities Amount)
Special Education $1.65 billion
Declining Enrolment $119 million
Transportation $652 million
Continuing Education & Other Programs $156 million
Learning Opportunities $358 million
Geographic Circumstances $207 million
Early Learning $12 million
Local Priorities Amount $390 million

The Grants

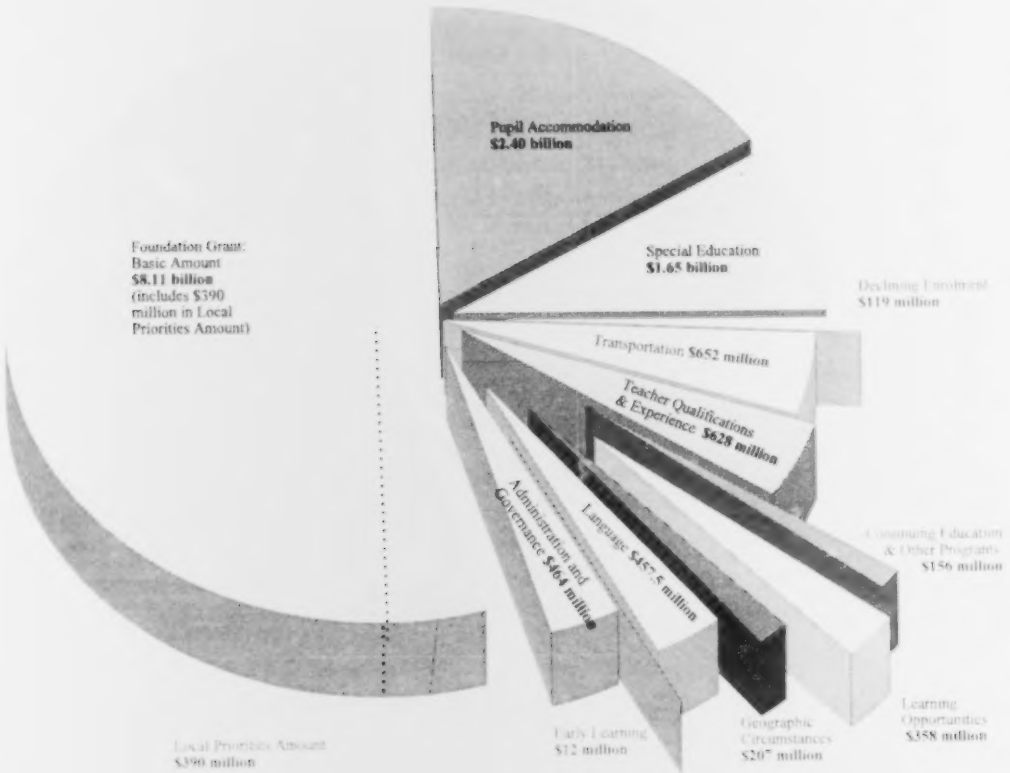
Foundation Grant:
Basic Amount
$8.11 billion
(includes $390 million in Local Priorities Amount)
Pupil Accommodation
$2.40 billion
Special Education
$1.65 billion
Declining Enrolment
$119 million
Transportation $652 million
Teacher Qualifications & Experience $628 million
Continuing Education & Other Programs
$156 million
Administration and Governance $464 million
Language $457.5 million
Learning Opportunities
$358 million
Geographic Circumstances
$207 million
Early Learning
$12 million
Local Priorities Amount
$390 million

Foundation Grant

Foundation Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	All	$8.11 billion

Student-focused funding increases classroom spending. In 2003–04, classroom spending will be more than $1.4 billion higher than classroom spending was in 1997.

The Foundation Grant supports the components of a classroom education that are required by and generally common to all students. The Foundation Grant provides the same amount per student to all school boards.

The Foundation Grant is based on average daily enrolment (ADE), which is counted in October and March of each year. ADE includes adjustments for full-time equivalents. For example, a Kindergarten student in a half-day program is counted as one-half a student. All grants based on enrolment use the ADE measure.

In December 2002, in response to an Education Equality Task Force recommendation, funding for salary benchmarks was increased by $340 million, or 3 percent. For 2003–04, funding for salary benchmarks is again increasing by another 3 percent, or $340 million.

For the 2003–04 school year, $8.11 billion is being allocated for the Foundation Grant, including over $390 million in the Local Priorities Amount. The Foundation Grant provides $3,885 for each elementary student and $4,681 for each secondary student.

The Foundation Grant covers the costs of a classroom education listed below:

- teachers
- supply teachers
- teaching assistants
- classroom supplies
- textbooks and learning materials
- classroom computers
- library services
- guidance services
- classroom consultants (for example, teachers who are reading specialists or who help other teachers develop and implement curriculum)
- professionals and paraprofessionals (such as social workers or computer technicians)

Beginning in 2003–04, there is an increase to the benchmarks for textbooks and learning materials, computers, and classroom supplies in the student-focused funding formula by more than 10 percent, or $66 million. This increase will be implemented over 3 years. This increase is also in response to the Task Force report.

- school administration (including principals, vice-principals, department heads, and school secretaries)

The Foundation Grant also includes a Local Priorities Amount, which boards may use flexibly to meet local needs.

Special Purpose Grants

In addition to the Foundation Grant, all school boards are eligible to receive special purpose grants.

There are ten special purpose grants that provide additional funding to meet students' different needs and the costs that vary from one school board to another.

The ten special purpose grants are:

- Special Education Grant
- Language Grant
- Geographic Circumstances Grant
- Learning Opportunities Grant
- Continuing Education and Other Programs Grant
- Teacher Qualifications and Experience Grant
- Early Learning Grant
- Transportation Grant
- Declining Enrolment Adjustment
- School Board Administration and Governance Grant.

Special Education Grant

Special Education Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	All	$1.65 billion

The Special Education Grant provides funding for students with special needs. Each school board receives this grant.

Since the introduction of the student-focused approach to funding in 1998, the Special Education Grant has increased by almost 40 percent.

In 1998–99, the government increased funding for students who need intensive supports in the classroom by $127 million.

In 1999–2000, the government added a further $32.5 million to special education funding.

In 2000–01, the government again increased special education funding, this time by over $150 million.

In 2003–04, special education funding is projected to increase by $250 million.

School boards have flexibility in how they use special education funding to meet the special education needs of their students. The funding is used to pay for special education teachers, teaching assistants, and other professionals (such as psychologists or speech-language therapists).

Funding for special education may only be used for special education. Any unspent funding must be placed in a special education reserve fund.

The Special Education Grant consists of two main components: the Special Education Per Pupil Amount (SEPPA) and the Intensive Support Amount (ISA).

Special Education Per Pupil Amount (SEPPA)

About $70 million a year in SEPPA is allocated to help in the early identification of learning problems and other exceptionalities of JK to Grade 3 students and to provide them with additional supports.

Each school board receives an amount of funding based on the total number of students the board serves, not just on the students who have been identified as needing a special education program. This funding is provided through the Special Education Per Pupil Amount (SEPPA).

For 2003–04, SEPPA funding will be provided at $562 per Kindergarten to Grade 3 student, $424 per Grade 4 to 8 student, and $274 per secondary school student.

Intensive Support Amount (ISA)*

School boards also receive Intensive Support Amount (ISA) funding, based on each board's proportion of students who need very costly special education services, including equipment, teachers, teaching assistants, and other supports.

ISA funding is determined through an annual process in which school boards submit claims to the Ministry of Education to establish the funding requirements for intensive supports for their students. ISA funding is based on the ministry's review of boards' ISA claims.

In December 2002, in response to a Education Equality Task Force recommendation, the government provided an additional $130 million in funding for ISA and made a commitment to fund all eligible ISA claims once the review was complete. In March 2003, the government provided an additional $71.5 million to meet this commitment.

In the 2001–02 school year, the ministry began a comprehensive review of ISA funding, which allowed school boards to submit claims over an extended period of four cycles between November 2001 and December 2002. Ministry validators worked with school board staff to bring forward all student files that met the improved ISA eligibility criteria during the comprehensive review. The improved ISA eligibility criteria can be found in the *ISA Guidelines 2001–02: Addendum*, available at the Ministry of Education website.**

In December 2002, in response to a Education Equality Task Force recommendation, the government announced additional funding of $130 million for ISA. In March 2003, with the completion of the ISA Comprehensive Review, the government provided a further $71.5 million in funding for all eligible files, for a total of $201.5 million in the 2002–03 school year.

As recommended by the Task Force, ISA funding will continue to be adjusted to match the number of eligible files in school boards. The ministry is projecting that ISA funding will increase to approximately $815 million in 2003–04 – $250 million higher than the initial allocation of $565 million at the beginning of 2002–03. The actual change in ISA funding will depend on results of ISA claims and review in 2003–04.

For all students who need special education supports, school boards combine the funding from the Foundation Grant, other special purpose grants, SEPPA, and ISA to provide individual programs that meet the specific needs of each student. The programs and supports for each student with special needs are determined by that student's Individual Education Plan (IEP).

---

* *ISA Guidelines*, a publication that explains this special education allocation in more detail, is available on the Ministry of Education's website at <http://www.edu.gov.on.ca>.

** *ISA Guidelines 2001–02: Addendum*, a publication that outlines the ISA eligibility criteria is available on the Ministry of Education's website at <http://www.edu.gov.on.ca>.

Special Incidence Portion (SIP)

The Special Education Grant also includes a Special Incidence Portion (SIP) for students with exceptionally high needs. SIP claims require approval from district office staff of the Ministry of Education.

Programs in Correctional, Care, and Treatment Facilities

Student-focused funding supports education programs provided by school boards for children and youth in various local facilities and institutions, including hospitals, children's mental health centres, psychiatric institutions, detention and correctional facilities, community group homes, and other social services agencies.

Language Grant

Language Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	All	$457.5 million

The Language Grant provides funding to meet school boards' costs for language instruction. Every school board receives a Language Grant, but school boards receive different levels of funding based on their particular needs for language instruction.

For English-language school boards, the Language Grant provides funding for core French, extended French, and French immersion programs.

Student-focused funding is designed to recognize and respond to the unique circumstances facing different school boards. ESL/ESD funding is an example. In 2003–04, more than 80 percent of this funding is projected to go to large urban school boards, reflecting the cultural and linguistic diversity of their student populations.

The Language Grant also provides funding for English as a second language (ESL)and English skills development (ESD) programs. These programs are for students who were born in countries where English is not a first or standard language, and for Canadian-born students whose language spoken at home is not English.

The Language Grant provides funding to French-language school boards to recognize the higher costs of French-language learning materials and other aspects of French-language education.

The Language Grant also provides French-language school boards with funding for programs that are comparable to ESL and ESD programs. These programs are known as Actualisation linguistique en français (ALF) and Perfectionnement du français (PDF).

In addition, the Language Grant provides funding for Native-language programs.

Geographic Circumstances Grant

Geographic Circumstances Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	58	$207 million

In 2003–04, in response to a recommendation of the Education Equality Task Force, the government is increasing funding for small, rural, and northern schools by $19 million. This funding supports programs in small schools and helps meet the costs of providing goods and services to students in widely dispersed schools.

The Geographic Circumstances Grant includes grants for small schools and for remote and rural boards. Only school boards that meet the grant's geographic criteria receive this funding.

Small Schools

To offset the higher per student cost of programs in small schools, financial support is provided as a Small Schools Allocation.

Small elementary schools are defined as schools that have fewer than an average of 20 students per grade and that are located 8 or more kilometres from other elementary schools of the board. Small secondary schools are defined as schools that have fewer than an average of 150 students per grade, and that are located 32 kilometres from other secondary schools of the board.

This allocation also has a funding component for additional principals in boards with a high proportion of small schools. Eligible boards have the flexibility to use this funding to provide more principals or to increase the time that part-time principals can spend on their principal duties.

Remote and Rural Boards

In response to a recommendation of the Education Equality Task Force, the government is investing $50 million in a rural education strategy. The ministry will work with its partners in education, including boards and parents in rural and northern parts of the province, to develop a strategy to improve learning outcomes for students in these areas.

The Remote and Rural Allocation provides additional funding to meet the higher costs of goods and services for boards that are remote from major urban centres and have students spread over a large area. Funding is calculated by measuring three factors: board enrolment; distance from an urban centre; and how far schools are located from one another and from the school board central office.

Learning Opportunities Grant

Learning Opportunities Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	All	$358 million

The Learning Opportunities Grant includes four components: a Demographic component, an Early Literacy component, a Literacy and Math Outside the School Day component, and a Students at Risk component.

Demographic Component

This component permits boards to offer a wide range of programs to improve the educational achievement of students at risk of poor performance. Boards have the flexibility to select programs that respond to local needs.

To establish funding levels, the demographic component uses social and economic indicators that research shows are associated with students at risk of academic difficulty. These indicators are:

- low family income,
- low parental education,
- lone parent status,
- aboriginal status, and
- recent immigration status.

A stakeholder working group met during the fall of 2001 to review the allocation method of the Learning Opportunities Grant. Based on the group's recommendations, a $15 million enhancement to the Demographic component was introduced beginning in the 2002–03 school year.

Early Literacy Component

This component provides funding to improve the literacy of students in Junior Kindergarten (JK) to Grade 3. Funding is allocated on the basis of each board's share of average daily enrolment (ADE) from JK to Grade 3.

Boards are required to focus these resources on primary students with the greatest need – JK and Kindergarten students whose reading readiness assessments show that they need remedial help, and students in Grades 1 to 3 whose achievement levels are 1 ("D" on a report card) or lower ("R" on a report card).

Literacy and Math Outside the School Day Component

This component allows boards to provide additional supports to enhance the literacy and math skills of Grades 7 to 12 students at risk of not meeting the new curriculum standards and the requirements of the Grade 10 literacy test.

These courses or programs may be provided during the summer and during the school year outside the regular school day. Funding is provided at a rate of $5,275 per average daily enrolment (ADE). This rate supports the average cost of a continuing education teacher for a class of ten students.

Summer 2003 and 2004

Beginning in the summer of 2001, funding for literacy and math programs was increased to allow boards to provide smaller classes in summer school and in before- and after-school programs for students who need extra help.

Funding for expanded literacy and math programs will also be available in both summer 2003 and 2004 for at risk students in Grades 7 to 12 and for parents of at risk students. Transportation for students in summer programs in 2003 and 2004 will continue to be funded.

Funding for school operations and school renewal under the Pupil Accommodation Grant is provided for students in Grades 7 to 12 literacy and math summer school programs.

Students at Risk Component

Based on the report of the students at risk working group, the government has allocated $50 million in 2003–04 for a new component of the Learning Opportunities Grant to implement the government's strategy to improve outcomes for students at risk in Grades 7 to 12. This funding is ongoing.

In 2002–03, the government provided $10 million in new funding for the start-up costs of a new program for at risk students. In 2003–04, the government is providing a further $50 million to implement the recommendations of the Education Equality Task Force and the at risk working group regarding additional investments for students at risk of not succeeding in high school.

The objectives of this component are to enhance programs for students at risk including:

- increasing the number of students passing the Grade 10 literacy test;
- improving the teaching and learning of literacy and numeracy; and
- increasing opportunities for students to participate in a successful school-to-work pathway.

Funding will provide board leadership, training, and resources supporting classroom-based programs for students who are at risk of not graduating. The emphasis in elementary school will be on students in Grades 7 and 8.

Funding for the start-up costs of this new program, totalling $10 million, was provided in 2002–03.

Continuing Education and Other Programs Grant

Continuing Education and Other Programs Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	64	$156 million

The Continuing Education and Other Programs Grant provides funding for adult day school programs, continuing education programs, and correspondence/self-study programs for adult students.

The grant also funds summer school and night school courses for high school students who are upgrading, making up courses, or fast tracking. The funding supports students who are taking courses that enable them to transfer between applied and academic streams in secondary school.

This grant provides funding for summer school programs for adults.

In 2002–03, 57,000 students on a full-time equivalent basis (average daily enrolment) studied in programs that were funded by the Continuing Education and Other Programs Grant.

This grant also provides funding for international languages (heritage languages) programs for elementary students. Funding for international languages is based on the number of hours of classroom instruction and class size.

Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR)

Beginning in 2003–04, this grant also provides funding for prior learning assessment and recognition (PLAR), which is the framework through which mature students (those 18 years of age or older and out of school for at least one year) can be awarded credits toward completion of the Ontario Secondary School Diploma.

Teacher Qualifications and Experience Grant

Teacher Qualifications and Experience Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	71	$628 million

The Teacher Qualifications and Experience Grant provides funding to help boards meet teachers' salary costs above the funding provided in the Foundation Grant.

Teachers in all school boards are paid according to their levels of qualifications and their experience. School boards have different proportions of teachers with high levels of qualifications and experience, so boards have varying salary costs. This grant responds to the additional costs of higher teacher salaries due to these factors.

The Teacher Qualifications and Experience Grant also includes funding to meet the additional costs for teachers in boards where secondary students take, on average, more than 7.2 credits per year. The Foundation Grant provides funding for a typical student course load of 7.2 credits. Many students take more than 7.2 credits, which means that school boards need to hire more teachers.

With the implementation of secondary school reform, students are able to complete secondary school in four years. The Teacher Qualifications and Experience Grant ensures that school boards can put secondary school reform into effect with funding that responds to students' course loads.

Early Learning Grant

Early Learning Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	16	$12 million

The Early Learning Grant provides funding to support early learning.

In 2003–04, school boards project that 115,000 four year olds will start Junior Kindergarten – a 26 percent increase compared to 1997.

This grant provides funding to school boards that do not offer Junior Kindergarten (JK) at all or do not offer JK everywhere in their jurisdictions. The Early Learning Grant is intended to help these boards provide additional services to improve learning outcomes for early learners in Senior Kindergarten to Grade 3.

Boards that offer JK throughout their districts do not receive the Early Learning Grant. All school boards providing JK programs for four year olds receive funding for these programs through the Foundation Grant and other grants.

The Early Learning Grant ensures that school boards have a choice of offering either JK or equivalent early learning programs to their young students.

Transportation Grant

Transportation Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	All	$652 million

The Transportation Grant provides funding to school boards for the transportation of students.

On December 13, 2002, the government announced the distribution of $20 million as a first step in response to a recommendation of the Education Equality Task Force regarding student transportation.

For 2003–04, the government is increasing the Transportation Grant by over $20 million. This is the second step the government has taken in response to the recommendations of the Education Equality Task Force related to student transportation. Together with the $20 million in additional funding for transportation provided in 2002–03, this increase represents approximately one-half of the benchmark update recommended by the Task Force for student transportation.

All school boards will receive at least a 3.32 percent increase in their Transportation Grant in recognition of cost pressures faced by school bus operators. School boards that experience enrolment increases in 2003–04 will receive proportional increases to their transportation funding allocation. School boards with declining enrolment will not see their funding reduced; rather, these boards will receive their allocation for 2002–03 plus the 3.32 percent increase.

The ministry continues to work with the Transportation Review Committee on the development of a new Transportation Grant. These steps to increase base funding for transportation in 2003–04 have been taken in recognition of the importance of making increased funding available to boards to support the new transportation model in 2004–05.

In 2003–04, an estimated 780,000 students will be transported by school bus each school day. It is estimated that this service is provided by 17,000 school purpose vehicles travelling 1.8 million kilometres every school day.

Since 1998–99, funding for student transportation has increased by 15 percent to recognize the higher costs of providing transportation.

Declining Enrolment Adjustment

Declining Enrolment Adjustment	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	58	$119 million

For 2002–03, the government introduced a refinement to student-focused funding to help boards with declining enrolment.

In the fall of 2001, the ministry established a declining enrolment working group. This working group was asked to analyse the extent to which student-focused funding revenue is affected by declining enrolment, and to compare the decline in revenue to the ability of school boards to reduce costs as enrolment declines.

Because much of each board's revenue from student-focused funding grants is determined by enrolment, boards with declining enrolment lose revenue. This is appropriate because boards no longer need to provide the same number of teachers and other supports when they have fewer students.

Some costs of school boards, however, do not decline in a way that matches declining enrolment. Some costs can be adjusted easily. For example, the cost of classroom teachers can be reduced by changing the arrangement of classes to adjust to reduced enrolment. Other costs cannot be adjusted as easily. For example, in many instances a reduction in the number of students does not allow for fewer school secretaries, or reduced costs for heating and lighting of schools.

Declining enrolment has become more important recently because of secondary school reform and because the province's overall rate of enrolment growth is slowing. Many more boards are projected to show an enrolment decline in the rest of the decade.

To address the gap between revenue loss and a board's ability to reduce costs, a stakeholder working group recommended a declining enrolment adjustment that gives a board two years to reduce costs in keeping with its reduced enrolment.

In response to the report of the Education Equality Task Force, the government is extending the Declining Enrolment Adjustment from two years to three years. The government will provide an additional $5 million in 2004–05 to ensure that boards have time to adjust their costs as their student population decreases. In future years, boards that continue to experience declining enrolment will continue to receive this funding.

In 2003–04, the Declining Enrolment Adjustment is increasing significantly, from $36 million in 2002–03 to $119 million, an increase of 230 percent.

For 2003–04, the government is providing the second year of Declining Enrolment Adjustment funding. Boards that received Declining Enrolment Adjustment funding in 2002–03 will receive half of that amount as well as their adjustment for the 2003–04 school

year. As a result, funding for the Declining Enrolment Adjustment is increasing significantly, from $36 million to $119 million, an increase of 230 percent.

School Board Administration and Governance Grant

Administration and Governance Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
	All	$464 million

The School Board Administration and Governance Grant provides funding for the governing of school boards, including trustees' honoraria, the funding of school councils, and the administrative costs of operating school board offices and central facilities.

All school boards receive a base level of funding and additional funding determined by the number of trustees and enrolment.

Since 1995, the number of boards has been reduced from 129 to 72.

School boards that receive increased funding under the Remote and Rural Allocation, the Demographic component of the Learning Opportunities Grant, and the New Pupil Places Allocation of the Pupil Accommodation Grant also receive increased funding for board administration and governance.

Pupil Accommodation Grant

Pupil Accommodation Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2003–04
School Operations	All	$1.4 billion
School Renewal	All	$287 million
New Pupil Places	60	$378 million
Prior Capital Commitments	67	$301 million

The Pupil Accommodation Grant* has four main components to help school boards meet the costs of operating and maintaining schools and providing new classroom accommodation where required.

The new approach to funding pupil accommodation means that boards can respond quickly and build schools when they are needed. For example, the York Region District School Board has a multi-year plan for a $458.8 million construction program to build 66 new schools and additions.

The **School Operations Allocation** provides funding for the heating, lighting, cleaning, and other routine maintenance of schools.

The **School Renewal Allocation** provides funding for the renovation and repair of schools.

The **New Pupil Places Allocation** provides funding for new schools or additions where school boards have used all existing school buildings effectively and cannot accommodate growth in student enrolment without new buildings or additions. The New Pupil Places Allocation provides funding at the level a school board requires to finance construction costs over 25 years.

All school boards receive funding for school operations and renewal. Only boards with enrolment that exceeds the current capacity of their schools, or boards that are eligible for funding to recognize local accommodation pressures, receive funding for new pupil places.

Each of these grants is calculated on the basis of enrolment, benchmark area requirements, and benchmark costs.

The Pupil Accommodation Grant also provides funding for **Prior Capital Commitments** to meet the ongoing costs of capital projects that were approved before student-focused funding was in place.

---

* *Pupil Accommodation 2003–04*, a technical paper that explains the detailed calculations of the Pupil Accommodation Grant, is available on the Ministry of Education's website at: <http://www.edu.gov.on.ca>, or by calling 1-800-387-5514 (in Toronto call 416-325-2929).

In 1999–2000, the government introduced changes to the School Operations and the School Renewal Allocations that significantly increased resources for school boards. The first change recognizes the need for additional space resulting from, for example, special education programs or hallways that are wider than average. The second change helps school boards to continue to operate a school that is not full by adding a "top-up" of as much as 20 percent of the school's capacity (for example, a school that is 80 percent full is eligible for funding as if it were at 100 percent capacity).

A Geographic Adjustment Factor is applied to the New Pupil Places Allocation in recognition of different construction costs across the province. The Geographic Adjustment Factor is based on the distance component of the Remote and Rural Allocation.

In 2001–02, the government introduced changes to provide resources to boards that would otherwise be ineligible for New Pupil Places funding, to address significant and persistent enrolment pressures at specific schools. Similar changes were also introduced for boards that have no schools in specific parts of their jurisdictions, but have schools with excess capacity elsewhere.

Funding for school renewal was increased by $25 million in 2002–03 to enable school boards to make urgently needed repairs and renovation. For 2003–04, this enhancement was increased by an additional $25 million in response to a recommendation of the Education Equality Task Force. This additional funding is being distributed in a way that reflects the ministry's estimates of school renewal needs for each board based on information provided through the School Condition Reports of the Accountability Framework for Pupil Accommodation.

In the 2002 Ontario Budget, the government announced a program to assess school renewal needs across the province over two years. This program will result in detailed inspections of each school by building professionals, and implementation of a standard asset management software in each board.

The project has been divided into two phases. In the first phase, schools with the most pressing needs (as identified by boards) were inspected between November 2002 and January 2003. This phase determined which facilities were too costly to repair.

In 2003–04, funding is being provided to address the accommodation needs at 34 schools deemed prohibitive to repair. In 2002–03, the first year of the Prohibitive to Repair policy, 9 schools were deemed too costly to repair.

In 2003–04, the government has provided an additional $25 million to enable boards to construct replacement facilities for schools that are too costly to repair.

- $12.4 million is allocated in 2003–04 for 34 schools identified as being prohibitive to repair as a result of inspections conducted in the final phase. This level of funding will support construction projects valued at $124 million.
- $12.6 million is being reserved to support capital construction costs associated with replacing prohibitive to repair schools identified in the ongoing school inspection program. This funding will be allocated after a further inspection of schools (to be completed by December 2003).

Provincial Funding and Property Taxes

Before student-focused funding, school boards raised revenue through local property taxes. Each school board could decide whether or not to increase local property taxes and, if so, by how much. Municipalities collected the taxes on behalf of the school boards.

School boards also received funding from the provincial government.

Between 1985 and 1995, student enrolment increased by 12 percent, while education property taxes increased by 120 percent.

In 1998, the government changed the way in which property tax revenue supports education. The government now sets a uniform rate, based on a current-value assessment system, for all residential properties. Residential property taxes for education were reduced by half province-wide. The government also sets property tax rates for business properties.

Since 1998, the government has introduced further reductions in residential and business property taxes for education.

Property taxes still support education and municipalities still collect these taxes for the school boards in their communities, but school boards no longer raise additional revenue from local property taxes.

Student-focused funding determines each board's overall funding allocation. Property tax revenues provide a part of the allocation. The province provides additional funding up to the level set by student-focused funding.

Proposed Ontario Home Property Tax Relief for Seniors Program

In the 2003 Ontario Budget, the government announced a proposed new Ontario Home Property Tax Relief for Seniors program. Starting July 1, 2003, every senior (age 65 or older) homeowner or renter would receive a tax credit for the education portion of his or her residential property tax. It is anticipated that as a program to provide tax credits directly to seniors, this initiative would be administered outside the property tax system. As a result, it would not affect property tax revenue for school boards.

Funding for Priority Initiatives

In addition to the grants described above, the government has provided funding for priority initiatives. These initiatives are described below.

Textbooks and Other Learning Resources

The Foundation Grant provides ongoing funding for textbooks and learning resources for each student.

In 1998–99, the government made an additional $100 million investment in textbooks and other learning materials for elementary students. This investment placed more than 4.7 million textbooks and other learning materials and equipment in classrooms.

In 1998–99, the government also provided $10 million for secondary school science equipment.

The province made a further investment of $60 million over two years, starting in 1999–2000, for Grades 9 and 10 textbooks to support the implementation of the new curriculum.

In 2001–02, $15 million was provided for Grade 11 textbooks.

In June 2001, the government announced $24 million for an Early Reading Strategy for students in Kindergarten to Grade 3. This $24 million included $14 million for learning materials.

In April 2002, the government provided $5 million for Grade 12 textbooks and a further $65 million to help boards with textbook purchases in 2001–02. The $65 million was for the purchase of textbooks and learning resources to support the new Grade 12 curriculum, learning resources to support students with special needs, and textbooks and learning resources for other grades.

In Spring 2002, the government announced $25 million to extend the Early Reading Strategy to Grade 6 and to establish an Early Math Strategy. In the June 2002 Ontario Budget, the government announced a further $5 million to extend the Early Math Strategy to Grade 6. This $30 million included $8.3 million for math learning materials.

Support for Implementation of the New Curriculum

The government has also provided other funding to support students and teachers as the new curriculum was put into effect. These investments include:

- training of teachers across Ontario,
- materials to support teachers, such as resource documents to help teachers teach the new curriculum and samples of student work reflecting the new standards,

- guides to help teachers achieve standardized grading,
- implementation of the new report card, and
- remediation programs and materials for students who need extra help.

School Authorities Funding

School authorities, which are small school boards located in remote areas of Ontario, or in some children's hospitals, generally have higher per pupil costs than other school boards. The School Authorities Allocation ensures that funding is available for these small boards. This allocation is a separate part of student-focused funding.

The funding for school authorities is approved by the Ministry of Education. The ministry's approvals guideline uses an allocation formula based on student-focused funding that has been modified to address the basic costs of operating very small schools in remote areas and institutional settings.

Conclusion

Ontario's plan for high-quality education involves a multi-year strategy. In each area of reform – curriculum and standards; excellence in teaching; safe, respectful learning environments; and continuous improvement of schools – substantial progress has been made.

An education system is being built that prepares every student for success in the classroom, in the workplace, and throughout life. Ontario has made, and continues to make, substantial investments in education as a key priority to build tomorrow's prosperity and quality of life through today's actions.

For parents, the good news is that, more and more, spending is focused where it belongs – on students in the classroom.

Our student-focused funding approach:

- provides resources to ensure high-quality education;
- supports Ontario's rigorous elementary and secondary curriculum;
- supports legislated standards for maximum average class sizes;
- provides protected funding for special education; and
- meets the need for new schools and the need to renew school buildings.

Student-focused funding is a commitment to build a strong future for public education in our province. It is a commitment to fund education in a way that benefits all of Ontario's students.

In 2002, the Education Equality Task Force, chaired by Dr. Mordechai Rozanski, President of the University of Guelph, conducted an independent review of the education funding formula for Ontario's publicly funded schools. The Task Force's mandate was to make recommendations on ways to improve fairness, certainty, and stability for schools and students.

The December 2002 report of the Task Force confirmed the effectiveness and fairness of student-focused funding and recommended priority investments in education over a three-year period.

Since the release of the report, Ontario has committed to a total new investment of $1.1 billion in education in 2003–04 to help students succeed and achieve their full potential in school. The Ministry of Education will continue to work with parents, teachers, school boards, and other partners in education to fulfill the province's commitment to implement the recommendations of the Task Force.

Projections of School Board Funding for 2003–04

The following table summarizes funding support for school boards under Ontario's student-focused funding.

	2002–03		2003–04	
District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	**Enrolment (Average Daily Enrolment)**	**Projected School Board Revenue Allocations**	**Enrolment (Average Daily Enrolment)**	**Projected School Board Revenue Allocation**
Algoma DSB	12,667	104,448,396	12,080	110,853,200
Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	12,680	95,623,899	12,334	100,709,864
Avon Maitland DSB	18,749	128,373,514	18,030	135,373,411
Bluewater DSB	21,523	152,229,636	20,641	161,802,721
Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	10,613	72,979,390	10,530	77,874,737
Bruce-Grey Catholic DSB	3,616	27,999,462	3,571	29,860,845
Catholic DSB of Eastern Ontario	14,343	104,014,566	14,029	110,905,233
CSD catholique Centre-Sud	10,928	95,942,151	11,006	104,993,776
CSD catholique de l'Est ontarien	12,830	101,231,597	12,273	108,639,280
CSD catholique des Aurores boréales	557	8,589,989	576	9,904,894
CSD catholique des Grandes Rivières	8,825	79,993,257	8,069	82,514,342
CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	15,418	125,849,434	15,012	134,020,223
CSD catholique du Nouvel-Ontario	7,710	69,837,267	7,265	73,503,197
CSD catholique Franco-Nord	3,476	31,295,858	3,336	35,383,996
CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest	6,528	54,621,070	6,358	58,464,714
CSD des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	9,043	79,052,945	9,395	90,363,281
CSD du Centre Sud-Ouest	5,779	58,582,905	5,632	63,565,984
CSD du Grand Nord de l'Ontario	2,300	26,911,334	2,332	30,638,474
CSD du Nord-Est de l'Ontario	974	13,359,418	1,033	16,850,468
DSB of Niagara	43,363	282,422,989	41,414	295,655,324
DSB Ontario North East	9,291	82,292,520	9,162	92,047,813
Dufferin-Peel Catholic DSB	81,748	567,276,576	81,828	620,876,333
Durham Catholic DSB	24,735	170,867,603	24,384	177,202,007
Durham DSB	64,401	432,007,824	63,174	462,324,757

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2002–03		2003–04	
	Enrolment (Average Daily Enrolment)	Projected School Board Revenue Allocations	Enrolment (Average Daily Enrolment)	Projected School Board Revenue Allocation
Grand Erie DSB	29,556	203,350,128	28,198	210,696,697
Greater Essex County DSB	37,533	244,731,684	36,404	260,965,286
Halton Catholic DSB	24,278	162,584,715	24,493	177,898,856
Halton DSB	43,388	282,809,861	43,643	309,037,098
Hamilton-Wentworth Catholic DSB	28,443	194,675,034	28,131	208,417,545
Hamilton-Wentworth DSB	55,745	368,189,349	52,880	389,517,198
Hastings and Prince Edward DSB	18,739	132,077,283	18,387	139,900,412
Huron-Perth Catholic DSB	4,880	36,174,868	4,789	39,434,968
Huron-Superior Catholic DSB	6,597	50,840,221	5,900	52,014,562
Kawartha Pine Ridge DSB	39,081	265,255,036	37,495	283,655,793
Keewatin-Patricia DSB	6,439	58,060,299	5,982	62,232,850
Kenora Catholic DSB	1,080	9,788,635	1,126	11,426,331
Lakehead DSB	13,326	100,855,167	12,230	102,121,185
Lambton Kent DSB	26,847	180,156,862	25,924	189,800,824
Limestone DSB	22,308	159,888,749	21,886	172,130,300
London District Catholic School Board	21,154	147,689,954	20,889	157,690,523
Near North DSB	12,707	98,343,078	12,608	107,248,374
Niagara Catholic DSB	23,695	161,702,257	22,867	171,133,681
Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	3,590	30,296,269	3,484	32,201,499
Northeastern Catholic DSB	2,800	24,768,557	2,642	31,187,554
Northwest Catholic DSB	1,275	10,741,285	1,290	12,134,953
Ottawa-Carleton Catholic DSB	39,225	286,303,679	38,560	310,413,141
Ottawa-Carleton DSB	73,725	504,038,259	69,418	538,517,243
Peel DSB	122,450	817,412,542	126,368	905,512,177
Peterborough V.N.C. Catholic DSB	14,119	102,332,881	13,922	111,717,990
Rainbow DSB	15,616	117,446,021	15,041	123,235,511
Rainy River DSB	2,952	27,572,868	2,854	29,048,220
Renfrew County Catholic DSB	5,064	39,202,742	4,905	40,952,530
Renfrew County DSB	11,276	77,721,557	10,900	82,594,441
Simcoe County DSB	52,429	352,958,049	52,178	380,924,039

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2002–03 Enrolment (Average Daily Enrolment)	2002–03 Projected School Board Revenue Allocations	2003–04 Enrolment (Average Daily Enrolment)	2003–04 Projected School Board Revenue Allocation
Simcoe Muskoka Catholic DSB	20,960	149,704,127	20,429	160,273,645
St. Clair Catholic DSB	11,919	85,407,241	10,976	88,352,938
Sudbury Catholic DSB	7,206	53,064,832	6,790	56,125,036
Superior North Catholic DSB	805	8,912,543	809	10,033,621
Superior-Greenstone DSB	2,680	26,845,159	2,504	28,377,644
Thames Valley DSB	79,480	546,837,189	78,045	580,627,587
Thunder Bay Catholic DSB	7,743	58,350,645	7,536	62,340,570
Toronto Catholic DSB	93,127	690,572,790	87,359	720,100,371
Toronto DSB	274,677	1,982,465,997	263,242	2,081,733,060
Trillium Lakelands DSB	20,008	146,758,261	19,392	159,008,239
Upper Canada DSB	34,502	244,363,933	33,591	264,849,611
Upper Grand DSB	32,654	222,789,707	32,010	235,868,135
Waterloo Catholic DSB	22,434	152,706,606	22,136	166,071,503
Waterloo Region DSB	56,952	378,447,180	56,055	401,327,112
Wellington Catholic DSB	7,817	56,413,277	7,875	58,811,871
Windsor-Essex Catholic DSB	26,350	174,544,607	26,230	190,517,679
York Catholic DSB	47,176	333,641,764	47,809	369,237,927
York Region DSB	94,251	651,140,558	95,172	705,818,310
Total	2,003,150	14,176,737,902	1,956,811	15,167,565,518
Funding not yet allocated to school boards:				
– ISA (impact of new claims in 2003–04)				52,000,000
– Rural Education Strategy				50,000,000
– Prohibitive to Repair Schools				12,675,676
Total Revenue for School Authorities		37,900,000		43,200,000
TOTAL REVENUE: Student-Focused Funding		14,214,637,902		15,325,441,194

School Boards 2003–04, a publication that provides details about funding for individual school boards, is available on the Ministry of Education's website at: <http://www.edu.gov.on.ca>, or by calling 1-800-387-5514 (in Toronto call 416-325-2929).

© Queen's Printer for Ontario, 2003
ISBN 0-7794-4320-9

FINANCEMENT AXÉ SUR LES BESOINS DES ÉLÈVES

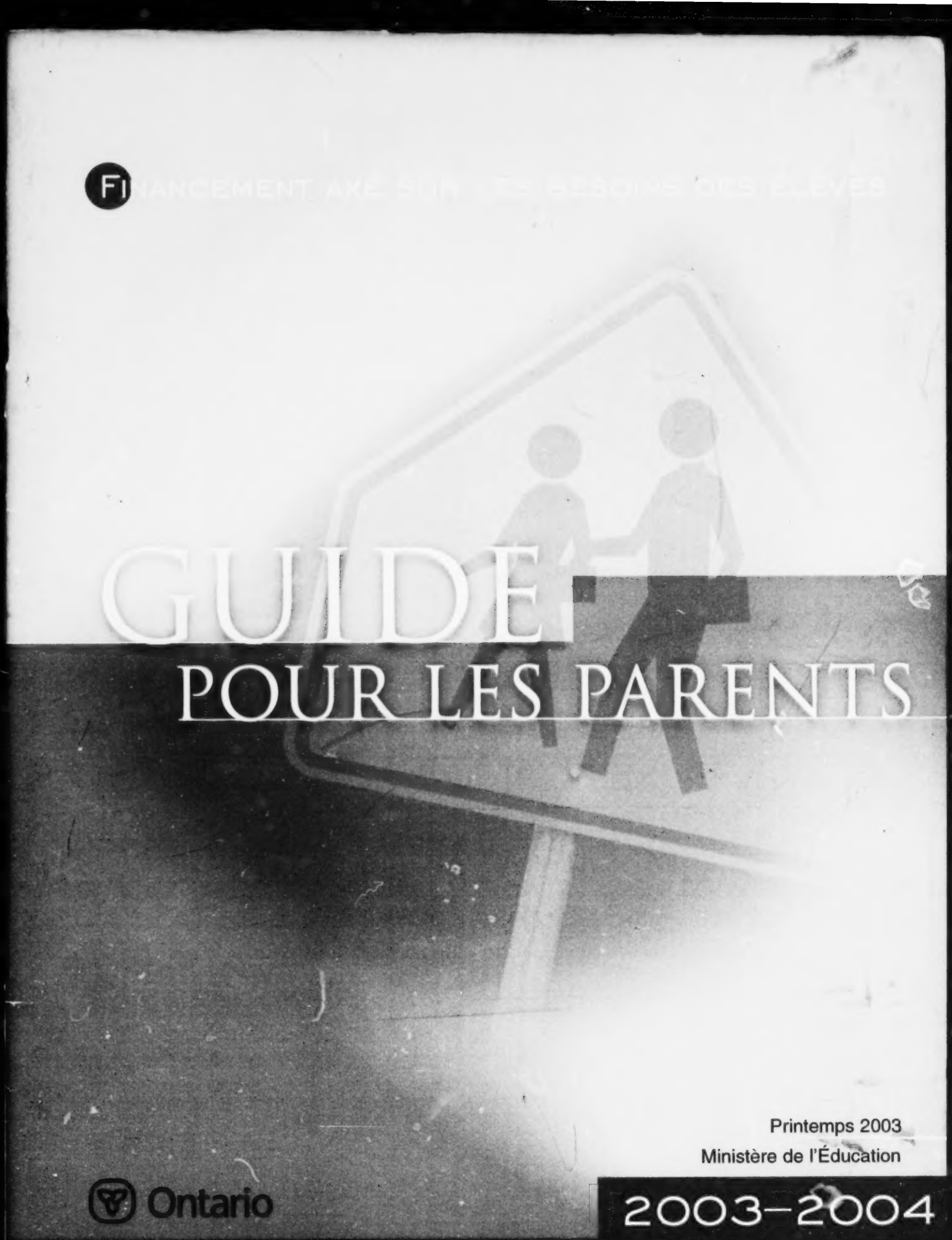

GUIDE POUR LES PARENTS

Printemps 2003
Ministère de l'Éducation

Ontario

2003–2004

Financement axé sur les besoins des élèves

Guide pour les parents

2003-2004

Printemps 2003
Ministère de l'Éducation

Cette publication et un *Document technique* qui explique en détail les calculs du financement axé sur les besoins des élèves sont disponibles sur le site Web du ministère à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>. On peut également se les procurer en composant le 1 800 387-5514 (sans frais) ou le 416 325-2929 (à Toronto).

An English version of this publication entitled *Parents Guide 2003-04* is available.

Message de la ministre

Notre gouvernement est déterminé à créer un système d'éducation public qui soit équitable, adapté aux besoins des élèves et responsable devant les parents et les contribuables.

Le *Guide pour les parents* sur le financement axé sur les besoins des élèves constitue un outil important qui aide les parents ontariens à mieux comprendre comment les écoles et l'éducation de leurs enfants sont financées pendant l'année scolaire 2003-2004.

Afin d'assurer un niveau de financement juste et équitable pour tous les élèves, où qu'ils habitent dans la province, notre gouvernement a mis en place le financement axé sur les besoins des élèves en 1998.

L'an dernier, M. Mordechai Rozanski, recteur et vice-chancelier de l'Université de Guelph, a dirigé le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation chargé d'examiner le financement axé sur les besoins des élèves. Le Groupe a procédé à de vastes consultations dans toute la province auprès de nos nombreux partenaires du secteur de l'éducation, notamment auprès des parents.

Le rapport de M. Rozanski, publié en décembre 2002, a confirmé que la formule de financement marche et a fourni un cadre permettant d'améliorer davantage la qualité de l'éducation des quelque deux millions d'enfants qui fréquentent nos écoles.

Notre gouvernement a accepté les recommandations formulées par le Groupe d'étude et a répondu rapidement à ses principales suggestions.

Nous avons accru les sommes allouées pour l'éducation de l'enfance en difficulté, le transport des élèves, le salaire du personnel enseignant, les élèves à risque, le matériel d'apprentissage et les manuels, la réfection des écoles et le soutien des petites écoles, des écoles rurales et de celles du Nord.

Le financement de l'éducation pour l'année scolaire 2003-2004 continue de s'appuyer sur les recommandations du Groupe d'étude.

En 2003-2004, nous investirons la somme record de 15,3 milliards de dollars dans le système d'éducation de l'Ontario. Il s'agit là d'une augmentation de plus d'un milliard de dollars – soit près de 8 pour cent – par rapport aux 14,2 milliards de dollars annoncés en mai 2002 pour l'année scolaire 2002-2003. Pendant ce temps, on prévoit que l'effectif diminuera.

En 2005-2006, le financement de base pluriannuel pour les conseils scolaires sera de près de 2 milliards de dollars – soit presque 14 pour cent – de plus que le financement accordé dans le budget de 2002, et ce, même si l'effectif décroîtra de 2 pour cent.

Notre gouvernement est déterminé à ce que le système d'éducation de l'Ontario aide nos élèves à réussir. Nous continuerons de travailler avec les parents et tous nos partenaires du secteur de l'éducation pour offrir aux élèves diverses possibilités, un milieu d'apprentissage sûr et un curriculum qui les stimule et qui encourage la réussite en classe. Notre objectif est de continuer à construire, à maintenir et à soutenir un système scolaire sain et vigoureux.

Je suis certaine que l'engagement de la province à assurer l'excellence en éducation aidera tous les élèves de l'Ontario à réussir en 2003-2004 et pendant les années à venir.

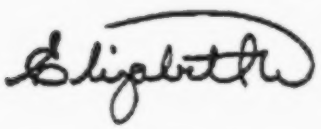

L'honorable Elizabeth Witmer
Ministre de l'Éducation

Table des matières

Message de la ministre 1

Financement axé sur les besoins des élèves 1
Nouveautés en 2003-2004 1

Financement des conseils scolaires pour 2003-2004 3

Aperçu de la structure des subventions 4

Les subventions 5
Subvention de base 6
Subventions à des fins particulières 8
Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté 9
Subvention pour l'enseignement des langues 12
Subvention pour raisons d'ordre géographique 13
Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage 14
Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes 18
Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant 19
Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude 20
Subvention pour le transport des élèves 21
Redressement pour baisse des effectifs 22
Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires 24
Subvention pour les installations destinées aux élèves 25

Financement provincial et impôts fonciers 28

Financement des initiatives prioritaires 29

Financement des administrations scolaires 31

Conclusion 32

Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année 2003-2004 35

Financement axé sur les besoins des élèves

Depuis 1998, l'Ontario bénéficie, pour l'enseignement élémentaire et secondaire, d'un financement axé sur les besoins des élèves qui assure à tous un enseignement de qualité.

Le financement axé sur les besoins des élèves a augmenté chaque année depuis son instauration en 1998-1999. En 2003-2004, on prévoit que les recettes totales des conseils seront supérieures de presque 8 pour cent par rapport à celles de 2002-2003.

Ce type de financement présente plusieurs avantages :

- un niveau de financement équitable pour tous les élèves de l'Ontario, quel que soit leur lieu de résidence ;
- davantage de fonds pour les élèves dans la salle de classe, et moins pour les frais administratifs et aux autres coûts hors de la classe ;
- des fonds permettant d'assurer l'entretien des écoles existantes et la construction de nouvelles écoles là où on en a besoin ;
- la protection des fonds destinés aux élèves ayant des besoins particuliers ;
- une plus grande responsabilisation des conseils scolaires, en veillant à ce que les conseils rendent compte de manière uniforme de l'affectation de leurs ressources financières.

Nouveautés en 2003-2004

Le gouvernement a immédiatement donné suite à trois des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, en affectant 610 millions de dollars à l'enfance en difficulté, aux augmentations salariales et au transport.

Chaque année, le gouvernement apporte des changements en vue d'améliorer le financement axé sur les besoins des élèves, en réponse aux suggestions des parents, des éducateurs, des conseils scolaires, des associations d'éducation et du public. Il continue de demander conseil et d'apporter des améliorations à la formule de financement afin de répondre aux besoins des élèves de tout l'Ontario.

En mai 2002, le gouvernement a créé le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation et l'a chargé d'examiner la formule de financement. Le chef de ce groupe d'étude, M. Mordechai Rozanski, a présenté ses recommandations le 10 décembre 2002.

M. Rozanski a recommandé que les conclusions du rapport soient mises en oeuvre sur trois ans. Toutefois, des priorités doivent être établies pour que cette mise en oeuvre se fasse de façon ordonnée. Le gouvernement a commencé à travailler avec le secteur de l'éducation pour fixer les priorités de 2003-2004 et des années suivantes.

La formule de financement axé sur les besoins des élèves a ainsi été améliorée pour 2003-2004 en fonction des recommandations du groupe d'étude afin d'accroître les fonds destinés aux rajustements des seuils-repères pour :

- le soutien en salle de classe;
- le transport des élèves;
- les petites écoles, les écoles rurales et celles des régions du Nord; et
- les salaires.

Le financement axé sur les besoins des élèves a bénéficié de nouveaux investissements dans les domaines suivants :

- un élément ajouté à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, afin de mettre en oeuvre une nouvelle stratégie conçue pour aider les élèves qui sont les plus susceptibles de ne pas atteindre leurs objectifs d'apprentissage;
- la réfection des écoles, y compris des fonds supplémentaires aux installations scolaires dont les coûts de réparation sont jugés prohibitifs;
- une stratégie pour l'éducation en secteur rural, afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves qui résident en secteur rural ou dans les régions du Nord de la province.

De plus, on a de nouveau prévu la souplesse nécessaire pour permettre aux conseils scolaires d'utiliser une partie du financement reçu pour 2003-2004 afin de répondre à des priorités locales. À l'échelle de la province, les conseils scolaires devraient recevoir 575 millions de dollars pouvant servir aux priorités locales en 2003-2004.

Financement des conseils scolaires pour 2003-2004

En 2002-2003, les 72 conseils scolaires de district devraient recevoir 14,21 milliards de dollars dans le cadre du financement axé sur les besoins des élèves. En 2003-2004, on prévoit que les conseils recevront 15,33 milliards de dollars.

Il y a 72 conseils scolaires de district en Ontario :
31 conseils scolaires publics de langue anglaise ;
29 conseils scolaires catholiques de langue anglaise ;
4 conseils scolaires publics de langue française ;
8 conseils scolaires catholiques de langue française.

La Subvention de base fournit à chaque conseil scolaire un montant fixe pour chaque élève. Les conseils reçoivent une aide financière supplémentaire sous forme de dix subventions à des fins particulières, lesquelles tiennent compte des coûts ou des besoins propres à certains conseils ou élèves.

La Subvention pour les installations destinées aux élèves fournit une aide financière pour le fonctionnement et l'entretien des bâtiments scolaires, ainsi que pour la construction de nouvelles écoles ou annexes.

Le financement axé sur les besoins des élèves est équitable parce qu'il établit des règles uniformes pour le financement de tous les conseils scolaires, tout en tenant compte des besoins différents que peuvent avoir différents conseils.

Les conseils scolaires peuvent utiliser leurs fonds avec souplesse pour répondre aux priorités locales. Le gouvernement a cependant fixé quatre conditions :

On estime que le financement total des conseils scolaires passera de 14,21 milliards de dollars en 2002-2003 comme annoncé en mai 2002 à plus de 15,33 milliards de dollars en 2003-2004. Cela correspond à une hausse de plus d'un milliard de dollars, soit presque 8 pour cent alors que l'on prévoit une baisse des effectifs de 2 pour cent pour cette même période.

- les fonds destinés à l'enseignement en classe doivent être utilisés dans la classe et ne peuvent servir, par exemple, à des dépenses administratives;
- les fonds destinés à l'éducation de l'enfance en difficulté doivent être utilisés exclusivement à cette fin;
- les fonds destinés aux nouvelles écoles ou annexes et aux réparations importantes doivent être utilisés à ces seules fins;
- les conseils scolaires ne doivent pas consacrer à l'administration et à la gestion des sommes supérieures au montant prévu dans la formule de financement axé sur les besoins des élèves.

Aperçu de la structure des subventions

Subventions de base

- Allocation de base
- Allocation pour les priorités locales

Subventions à des fins particulières

- Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Subvention pour l'enseignement des langues
- Subvention pour raisons d'ordre géographique
- Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
- Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes
- Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant
- Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude
- Subvention pour le transport des élèves
- Redressement pour baisse des effectifs
- Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

Subvention pour les installations destinées aux élèves

- Fonctionnement des écoles
- Réfection des écoles
- Nouvelles places
- Engagements antérieurs en matière d'immobilisations

Les subventions

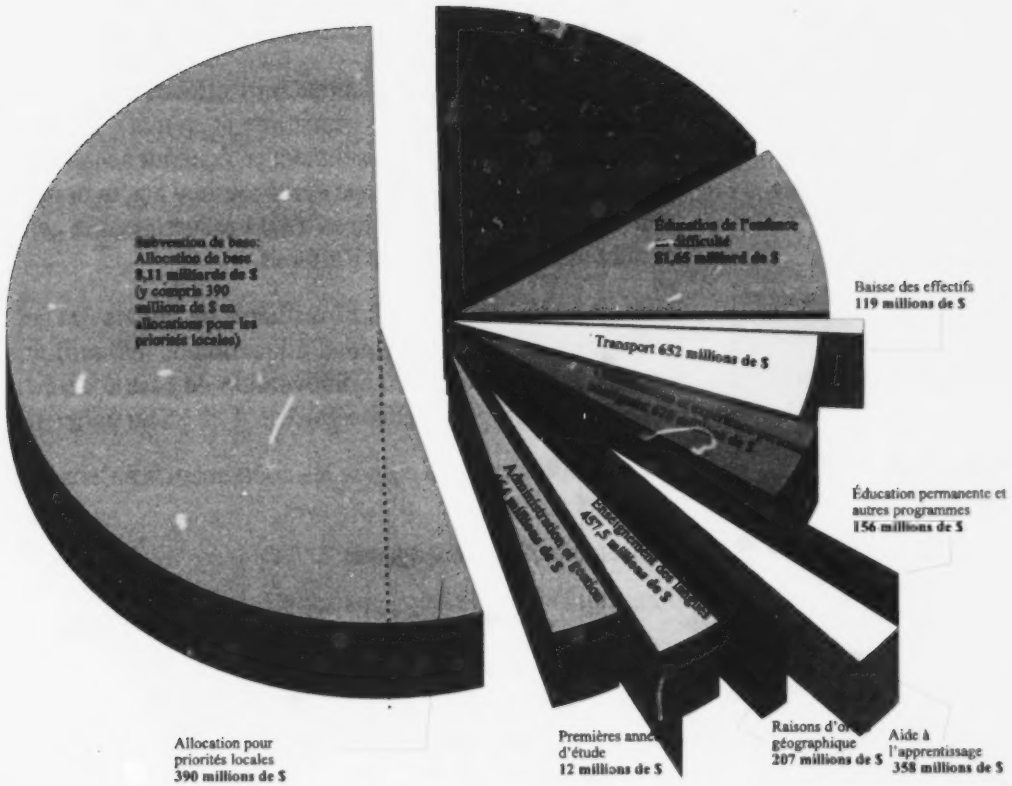

Les subventions

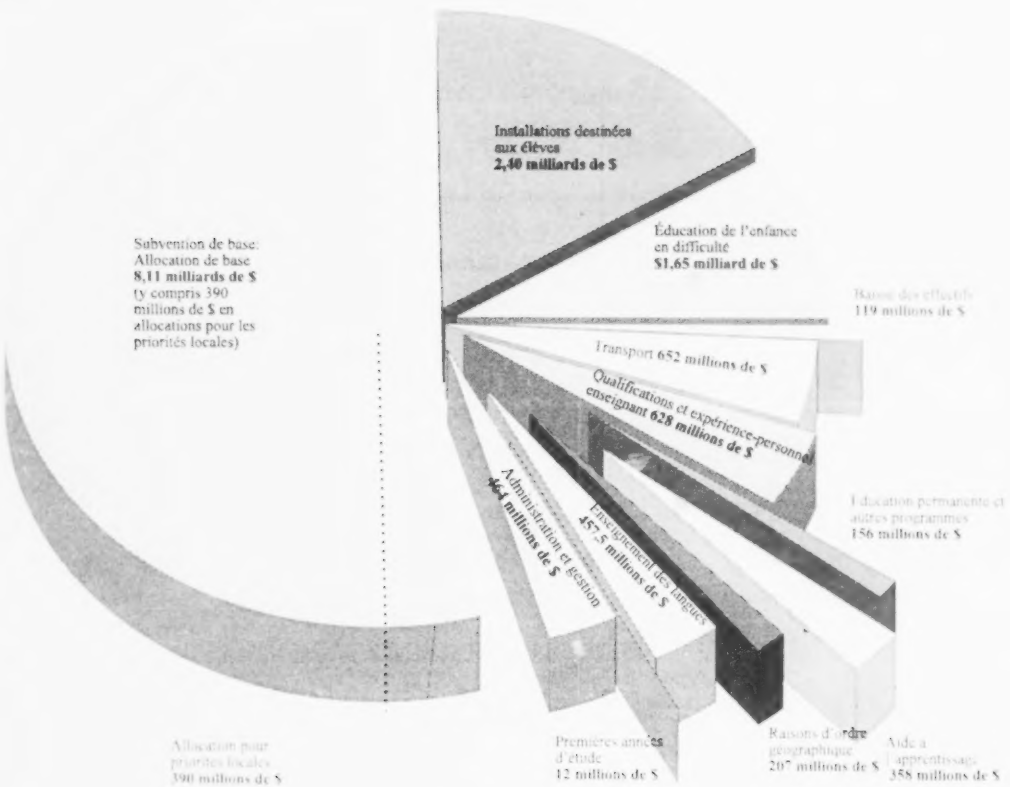

Subvention de base

Subvention de base	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	Tous	8,11 milliards de $

Le financement axé sur les besoins des élèves augmente les dépenses liées à la salle de classe. Les sommes consacrées à l'enseignement en classe en 2003-2004 dépasseront de plus d'un 1,4 milliard de dollars celles qui y étaient consacrées en 1997.

La Subvention de base finance les aspects de l'enseignement en classe qui sont nécessaires et communs à tous les élèves. Elle prévoit le même montant par élève pour tous les conseils scolaires.

La Subvention de base est fondée sur l'effectif quotidien moyen (EQM) mesuré tous les ans en octobre et en mars. L'effectif quotidien moyen comprend les redressements en équivalents temps plein. Par exemple, un enfant inscrit une demi-journée à la maternelle compte pour un demi-élève. On utilise l'EQM moyen pour le calcul de toutes les subventions fondées sur l'effectif.

En décembre 2002, en réponse à une recommandation du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, les fonds consacrés aux salaires ont augmenté de 340 millions de dollars (3 pour cent). En 2003-2004, ces fonds augmenteront encore de 3 pour cent, soit de 340 millions de dollars.

Pour cette année scolaire, 8,11 milliards de dollars ont été affectés à la Subvention de base, y compris l'allocation de 390 millions de dollars pour les priorités locales. La Subvention de base accorde pour chaque élève 3 885 $ au palier élémentaire et 4 681 $ au palier secondaire.

La Subvention de base couvre les coûts relatifs à l'enseignement en classe qui suivent :

- enseignantes et enseignants;
- enseignantes et enseignants suppléants;
- aides-enseignantes et aides-enseignants;
- fournitures pour la salle de classe;
- manuels scolaires et matériel didactique;
- ordinateurs de classe;
- services de bibliothèque;
- services d'orientation;
- conseillères et conseillers pédagogiques (p. ex., programmes spécialisés de lecture ou aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'études);
- services de soutien professionnel et paraprofessionnel (par exemple, travail social ou appui technique en informatique);
- administration au niveau de l'école (notamment directrices/directeurs, directrices/directeurs adjoints, chefs de section et secrétaires d'école).

À partir de 2003-2004, il y aura une augmentation de plus de 10 pour cent, soit 66 millions de dollars, aux seuils-repères portant sur les manuels scolaires et le matériel didactique, les ordinateurs et les fournitures pour la salle de classe, dans la formule de financement axé sur les besoins des élèves. Cette augmentation sera échelonnée sur trois ans. Cette augmentation est aussi en fonction des recommendations du groupe d'étude.

La Subvention de base comprend également une allocation destinée aux priorités locales, que les conseils peuvent utiliser à leur discrétion pour répondre aux besoins qui leur sont propres.

Subventions à des fins particulières

Outre la Subvention de base, tous les conseils scolaires ont droit à des subventions à des fins particulières.

On compte dix subventions à des fins particulières qui visent à fournir des fonds additionnels pour aider les conseils à répondre aux besoins particuliers des élèves et à assumer les dépenses qui peuvent varier d'un conseil scolaire à un autre.

Les dix subventions à des fins particulières sont les suivantes :

- la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- la Subvention pour l'enseignement des langues
- la Subvention pour raisons d'ordre géographique
- la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
- la Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes
- la Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant
- la Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude
- la Subvention pour le transport des élèves
- le Redressement pour baisse des effectifs
- la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total de la subvention en 2003-2004
	Tous	1,65 milliard de $

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté finance l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers. Tous les conseils scolaires reçoivent cette subvention.

Depuis l'introduction, en 1998, de la formule de financement axé sur les besoins des élèves, la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté a augmenté de presque 40 pour cent.

En 1998-1999, le gouvernement a accru de 127 millions de dollars le financement destiné aux élèves qui ont besoin d'une aide spécialisée en classe.

En 1999-2000, il a majoré de 32,5 millions de dollars le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.

En 2000-2001, le gouvernement a haussé de nouveau, cette fois-ci de plus de 150 millions de dollars, les fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

En 2003-2004, on estime que le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté augmentera de 250 millions de dollars.

Les conseils scolaires ont toute latitude pour utiliser ces fonds de façon à répondre aux besoins de leurs élèves en difficulté. Ces fonds servent à la rémunération des enseignantes et des enseignants de l'enfance en difficulté, des aides-enseignantes et des aides enseignants et autres professionnels (psychologues ou orthophonistes, par exemple).

Le financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté doit être utilisé exclusivement à cette fin. Tout montant non dépensé doit être placé dans un fonds de réserve pour l'éducation de ces élèves.

La subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté est composée de deux principaux éléments : l'allocation générale par élève en difficulté (AGED) et l'allocation d'aide spécialisée (AAS).

Allocation générale par élève en difficulté (AGED)

L'AGED, qui se chiffre à environ 70 millions de dollars par année, aide à dépister les problèmes d'apprentissage et autres anomalies chez les élèves de la maternelle à la 3e année et à leur offrir un soutien additionnel.

Chaque conseil scolaire touche un montant calculé selon son effectif total, et non pas seulement selon le nombre d'élèves identifiés comme étant en difficulté. Ce financement est fourni au moyen de l'allocation générale par élève en difficulté (AGED).

En 2003-2004, l'AGED sera de 562 $ par élève, de la maternelle à la 3e année, de 424 $ par élève de la 4e à la 8e année, et de 274 $ par élève du secondaire.

Allocation d'aide spécialisée (AAS)*

Les conseils scolaires reçoivent également une allocation d'aide spécialisée (AAS), calculée en fonction du nombre d'élèves nécessitant des services d'éducation spécialisée particulièrement chers — équipement, personnel enseignant, aides-enseignantes et aides-enseignants, et autres services de soutien.

Le montant de l'AAS est déterminé au moyen d'un processus annuel selon lequel les conseils scolaires présentent une demande au ministère de l'Éducation faisant état des besoins financiers relatifs aux services d'aide spécialisée destinés à leurs élèves. Le ministère établit le montant d'AAS après avoir examiné les demandes des conseils.

En décembre 2002, le gouvernement a octroyé 130 millions de dollars de plus à l'AAS et s'est engagé à financer toutes les demandes d'AAS admissibles lorsque l'examen entrepris serait terminé. En mars 2003, le gouvernement a versé une somme additionnelle de 71,5 millions de dollars, afin de respecter son engagement.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, le ministère a entrepris un examen en profondeur de l'AAS qui permettait aux conseils scolaires de présenter des demandes sur une période plus longue, en quatre cycles s'échelonnant entre novembre 2001 et décembre 2002. Des évaluateurs au sein du ministère ont travaillé avec les conseils scolaires pour examiner tous les dossiers d'élèves correspondant aux critères améliorés d'admissibilité à l'AAS au cours de cet examen. Les critères d'admissibilité améliorés se trouvent dans le document *Addenda au manuel des lignes directrices des AAS pour l'année 2001-2002*, que l'on peut consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation**.

En décembre 2002, en réponse à une recommandation du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, le gouvernement a annoncé un supplément de subvention de 130 millions de dollars pour l'AAS. En mars 2003, à l'issue de l'examen approfondi de l'AAS, il a octroyé une somme additionnelle de 71,5 millions de dollars destinée à tous les dossiers admissibles, ce qui donne un total de 201,5 millions de dollars pour l'année scolaire 2002-2003. Comme le groupe d'étude le recommandait, le financement de l'AAS continuera d'être

---

* *Les lignes directrices de l'AAS* est une publication qui explique en détail ce type d'allocation. On peut la consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation : <http://www.edu.gov.on.ca>.

** *L'Addenda au manuel des lignes directrices des AAS pour l'année 2001-2002* est une publication qui décrit en détail les critères d'admissibilité à l'AAS améliorés. On peut la consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation : <http://www.edu.gov.on.ca>.

rajusté pour correspondre au nombre de dossiers admissibles des conseils scolaires. Le ministère prévoit que ce financement passera à environ 815 millions de dollars en 2003-2004, soit 250 millions de dollars de plus que l'allocation initiale de 565 millions octroyée au début de 2002-2003. Le montant réel du nouveau financement dépendra des résultats des demandes d'aide spécialisée et de l'examen effectué en 2003-2004.

Pour tous les élèves ayant besoin d'une aide spécialisée de ce genre, les conseils scolaires peuvent combiner le financement de la Subvention de base, d'autres subventions à des fins particulières, de l'AGED et de l'AAS pour offrir des programmes individualisés répondant aux besoins particuliers de chaque élève. Ces programmes sont établis conformément au plan d'enseignement individualisé (PEI) de chaque élève.

Partie destinée aux cas spéciaux

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté comprend également une partie destinée aux cas spéciaux pour les élèves ayant des besoins particulièrement aigus. Les demandes d'allocations pour cas spéciaux doivent être approuvées par le personnel du bureau de district du ministère de l'Éducation.

Programmes dans les établissements correctionnels, de soins et de traitement

Le financement axé sur les besoins des élèves appuie des programmes éducatifs offerts par les conseils scolaires aux enfants et aux jeunes se trouvant dans différents établissements, comme des hôpitaux, des centres de santé mentale pour enfants, des établissements psychiatriques, des établissements correctionnels ou centres de détention, des foyers de groupe ou d'autres organismes de services sociaux.

Subvention pour l'enseignement des langues

Subvention pour l'enseignement des langues	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total de la subvention en 2003-2004
	Tous	457,5 millions de $

La Subvention pour l'enseignement de langues couvre les coûts engagés par les conseils scolaires pour l'enseignement des langues. Tous les conseils scolaires touchent cette subvention, mais à différents niveaux conformément à leurs besoins en matière d'enseignement des langues.

Pour les conseils scolaires de langue anglaise, la Subvention pour l'enseignement des langues assure le financement des programmes de français (de base, intensif et immersion).

Le financement axé sur les besoins des élèves a pour but de reconnaître les conditions particulières de certains conseils scolaires et d'y répondre. La subvention allouée aux programmes d'ESL/ESD en est un exemple. En 2003-2004, plus de 80 pour cent de cette subvention doit être versée à de grands conseils scolaires urbains, pour tenir compte de la diversité culturelle et linguistique de leur popuiation étudiante.

Cette subvention couvre également les coûts des programmes d'anglais langue seconde (ESL). Ces programmes s'adressent aux élèves nés dans des pays où l'anglais n'est pas la langue officielle ou la langue d'usage, et pour les élèves nés au Canada dont la langue parlée à la maison n'est pas l'anglais.

La Subvention pour l'enseignement des langues offre aux conseils scolaires de langue française un financement qui tient compte des coûts supérieurs du matériel didactique et d'autres aspects de l'éducation en français.

Dans les conseils scolaires de langue française, cette subvention assure également le financement de programmes comparables aux programmes d'ESL et que l'on appelle Actualisation linguistique en français et Perfectionnement du français.

De plus, la Subvention pour l'enseignement des langues assure le financement des programmes d'enseignement des langues autochtones.

Subvention pour raisons d'ordre géographique

Subvention pour raisons d'ordre géographique	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	58	207 millions de $

La Subvention pour raisons d'ordre géographique comporte des allocations pour les petites écoles et pour les conseils scolaires ruraux et éloignés. Seuls les conseils scolaires satisfaisant aux critères d'ordre géographique touchent cette subvention.

Allocation pour les petites écoles

En 2003-2004, en réponse à une recommandation du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'education, le gouvernement augmentera de 19 millions de dollars le montant de ses subventions aux petites écoles ainsi qu'aux écoles rurales et du Nord. Cette allocation appuie les programmes des petites écoles et aider les écoles éloignées à assumer le coût des biens et des services pour leurs élèves.

Une allocation est accordée aux conseils scolaires pour compenser le coût par élève plus élevé des programmes dispensés dans les petites écoles.

Les petites écoles élémentaires sont des établissements qui ont moins qu'une moyenne de 20 élèves par année d'étude et qui sont situées à plus de 8 kilomètres d'autres écoles élémentaires du conseil. Les petites écoles secondaires sont des établissements comptant moins de 150 élèves en moyenne par année d'étude et situées à plus de 32 kilomètres d'autres écoles secondaires du conseil.

Cette allocation comporte également une composante visant à financer un plus grand nombre de directrices et de directeurs d'école dans les conseils ayant une forte proportion de petites écoles. Les conseils admissibles peuvent utiliser cet argent pour embaucher un plus grand nombre de directrices ou de directeurs ou pour augmenter le temps que les directrices ou directeurs à temps partiel consacrent à leur travail de direction.

En réponse à une recommandation du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'education, le gouvernement a annoncé un investissement de 50 millions de dollars pour élaborer une Stratégie pour l'éducation en secteur rural. Le ministère collaborera avec ses partenaires en éducation, y compris les conseils et les parents des secteurs ruraux et des régions du Nord de la province, pour mettre au point une stratégie visant à améliorer les résultats d'apprentissage des élèves de ces régions.

Allocation aux conseils ruraux et éloignés

L'allocation aux conseils ruraux et éloignés fournit des fonds supplémentaires pour compenser les coûts plus élevés des biens et services que doivent assumer les conseils scolaires éloignés des centres urbains importants et dont les élèves sont dispersés sur un vaste territoire. Trois facteurs entrent dans le calcul de cette allocation : l'effectif du conseil; la distance qui le sépare d'un centre urbain; la distance entre les diverses écoles du conseil et entre les écoles et le bureau central du conseil scolaire.

Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	Tous	358 millions de $

La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage compte quatre volets : un volet démographique, un volet d'alphabétisation des jeunes enfants, un volet lecture-mathématiques en dehors du jour de classe, et un volet élèves à risque.

Volet démographique

Ce volet permet aux conseils d'offrir un large éventail de programmes pour améliorer le rendement scolaire des élèves susceptibles de se trouver en situation d'échec. Les conseils peuvent choisir à leur discrétion des programmes qui répondent à des besoins locaux.

Pour établir le niveau de financement, le volet démographique tient compte d'indicateurs socio-économiques qui, selon les recherches, sont associés aux élèves qui présentent un risque élevé d'échec scolaire. Ces indicateurs sont :

- revenu familial faible;
- faible scolarité des parents;
- famille monoparentale;
- statut d'Autochtone;
- statut d'immigrant récent.

Un groupe d'étude d'intervenants s'est réuni à l'automne de 2001 pour réexaminer le mode d'allocation de cette subvention. À la suite de ses recommandations, une somme additionnelle de 15 millions de dollars a été affectée à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage à compter de l'année scolaire 2002-2003.

Volet d'alphabétisation des jeunes enfants

Ce volet fournit des fonds visant à améliorer l'alphabétisation des enfants de la maternelle à la 3e année. Le financement est accordé en fonction de la proportion d'EQM du conseil scolaire pour ces années.

Les conseils doivent affecter ces ressources aux élèves du cycle primaire qui en ont le plus besoin, soit les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants qui, selon les évaluations, ont besoin d'une aide personnalisée pour apprendre à lire et les élèves de la 1e à la 3e année qui ont des résultats de 1 (« D » sur le bulletin scolaire) ou inférieurs (« R » sur le bulletin scolaire).

Volet de lecture et de mathématiques en dehors du jour de classe

Ce volet permet aux conseils scolaires de fournir des services de soutien supplémentaires pour améliorer les compétences de lecture, d'écriture et de mathématiques des élèves de la 7e à la 12e année qui risquent de ne pas satisfaire aux normes du test d'aptitude à la lecture et à l'écriture de la 10e année.

Ces cours et ces programmes peuvent être offerts en été et pendant l'année scolaire en dehors de la journée scolaire normale. Le financement est fixé au taux de 5 275 $ par EQM. Ces fonds couvriront la rémunération moyenne d'une enseignante ou d'un enseignant d'éducation permanente pour une classe de dix élèves.

Été 2003 et 2004

À compter de l'été 2001, le financement des programmes de lecture, d'écriture et de mathématiques a été augmenté afin de permettre aux conseils scolaires d'offrir des classes plus petites pour les cours d'été et les cours donnés avant et après les heures de classe aux élèves qui en ont besoin.

Le financement des programmes enrichis de lecture, d'écriture et de mathématiques destinés aux élèves à risque de la 7e à la 12e année et à leurs parents sera également offert en été 2003 et 2004. Le transport des élèves inscrits à ces cours d'été de 2003 et 2004 continuera d'être financé.

Les allocations pour le fonctionnement et la réfection des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves tiennent compte des élèves de la 7e à la 12e année qui suivent des cours d'été en lecture, écriture et mathématique.

Volet élèves à risque

En 2002-2003, le gouvernement a affecté 10 millions de dollars aux frais de démarrage du nouveau programme ALLEGRE. En 2003-2004, il ajoutera 50 millions de dollars pour la mise en oeuvre de la recommandation du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation voulant que des investissements supplémentaires soient consacrés aux élèves qui présentent un risque élevé d'échec scolaire.

En se fondant sur le rapport du groupe de travail sur les élèves à risque, pour l'année 2003-2004, le gouvernement a alloué 50 millions de dollars pour l'ajout de ce volet à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, afin de mettre en oeuvre la stratégie conçue pour améliorer les résultats des élèves à risque de la 7e à la 12e année. Ce financement est permanent.

Les objectifs visés sont d'améliorer les programmes offerts aux élèves à risque, notamment :

- augmenter le nombre d'élèves qui réussissent au Test de compétences linguistiques de 10e année;
- améliorer l'enseignement et l'apprentissage de la lecture et de l'écriture;
- accroître les occasions offertes aux élèves de participer avec succès à un programme de transition de l'école au travail.

Le financement permettra de fournir aux conseils le leadership, la formation et les ressources appuyant des programmes en salle de classe destinés aux élèves qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Dans les écoles élémentaires, le soutien visera les élèves des 7e et 8e années.

Un total de 10 millions de dollars a été alloué en 2002-2003 pour financer les coûts de démarrage de ce nouveau programme.

Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes

Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	64	156 millions de $

La Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes assure le financement des programmes de jour pour adultes, des programmes d'éducation permanente, des cours par correspondance et des programmes d'études indépendantes pour les adultes.

Cette subvention finance également les cours d'été et les cours du soir pour les élèves des écoles secondaires qui souhaitent relever leur niveau, faire du rattrapage ou entreprendre une progression accélérée. Ce financement aide les élèves qui suivent des cours afin de passer des cours appliqués aux cours théoriques à l'école secondaire.

En 2002-2003, 57 000 élèves (EQM) ont suivi des programmes financés par la Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes.

Elle finance également les programmes d'été pour les adultes.

Elle prévoit aussi le financement de l'enseignement des langues internationales (langues d'origine) pour les élèves du palier élémentaire. Les sommes allouées pour l'enseignement des langues internationales sont fonction du nombre d'heures de cours et de l'effectif des classes.

Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)

À compter de 2003-2004, cette subvention allouera aussi des fonds pour l'ERA, qui constitue le cadre par lequel les élèves adultes (ceux qui ont 18 ans et plus et qui sont sortis de l'école depuis au moins un an) obtiendront des crédits qui compteront pour leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant

Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	71	628 millions de $

La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant est accordée aux conseils scolaires pour les aider à assumer la part de salaires du personnel enseignant qui dépasse le montant couvert par la Subvention de base.

Dans tous les conseils scolaires, la rémunération des enseignantes et des enseignants est fondée sur leurs qualifications et leur expérience. Comme le nombre d'enseignantes et d'enseignants ayant des niveaux élevés de qualifications et d'expérience varie d'un conseil à l'autre, il en va de même des dépenses salariales. Cette subvention vise à couvrir les coûts supplémentaires des salaires plus élevés du personnel enseignant découlant de ces facteurs.

La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant couvre également les dépenses salariales supplémentaires du personnel enseignant dans les conseils où le nombre de crédits des élèves du palier secondaire correspond, en moyenne, à plus de 7,2 crédits par an. La Subvention de base assure le financement d'une charge moyenne de cours de 7,2 crédits par élève. Étant donné qu'un grand nombre d'élèves s'inscrivent à des cours donnant droit à plus de 7,2 crédits par année, les conseils scolaires doivent embaucher davantage d'enseignantes et d'enseignants.

À la suite de la mise en œuvre de la réforme des écoles secondaires, la plupart des élèves peuvent terminer leurs études secondaires en quatre ans. La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant permet aux conseils scolaires de mettre en œuvre la réforme de l'école secondaire grâce à un financement adapté à la charge de cours des élèves.

Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude

Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	16	12 millions de $

La Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude vise à fournir les fonds nécessaires pour stimuler l'apprentissage chez les jeunes enfants.

En 2003-2004, les conseils scolaires prévoient que 115 000 enfants de 4 ans seront inscrits en maternelle, soit une augmentation de 26 pour cent depuis 1997.

Cette subvention fournit des fonds aux conseils scolaires qui n'offrent pas la maternelle ou qui ne l'offrent pas sur tout leur territoire. Elle permet à ces conseils de fournir des services supplémentaires pour améliorer les résultats de l'apprentissage durant les premières années d'étude, depuis le jardin d'enfants jusqu'à la 3e année.

Les conseils qui offrent la maternelle dans tout leur district ne touchent pas cette subvention. Tous les conseils scolaires qui offrent des programmes de maternelle aux enfants de quatre ans reçoivent des fonds pour ces programmes dans le cadre de la Subvention de base et d'autres subventions.

La Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude permet aux conseils d'offrir aux enfants de leur territoire soit des classes de maternelle, soit des programmes d'apprentissage équivalents durant les premières années d'étude.

Subvention pour le transport des élèves

Subvention pour le transport des élèves	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	Tous	652 millions de $

Le 13 décembre 2002, le gouvernment a annoncé dans un premier temps, la répartition de 20 millions de dollars au volet du transport des élèves, en réponse à une recommandation du Groupe d'étude sur l'égalité en matière de l'éducation.

La Subvention pour le transport des élèves est versée aux conseils scolaires pour les services de transport.

Pour 2003-2004, le gouvernement accroît de plus de 20 millions de dollars la subvention pour le transport des élèves. Il s'agit là de la deuxième mesure prise par le gouvernement en réponse aux recommandations formulées par le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation concernant le transport des élèves.

En y ajoutant le financement additionel de 20 millions de dollars pour l'année 2002-2003, cette augmentation représente presque la moitié du seuil-repère recommandé pour les transport des élèves par le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'education.

Tous les conseils scolaires recevront au moins une augmentation de 3,32 pour cent de la subvention pour le transport des élèves, qui sera versée à tous les conseils scolaires en reconnaissance des coûts croissants que doivent assumer les transporteurs scolaires. Les conseils dont les effectifs augmenteront en 2003-2004 recevront une augmentation proportionnelle au montant de leur subvention pour le transport. Les conseils dont les effectifs diminueront en 2003-2004 ne subiront pas de rajustement à la baisse; plutôt, ils recevront leur subvention de 2002-2003 plus l'augmentation de 3,32 pour cent.

En 2003-2004, environ 780 000 élèves seront transportés en autobus scolaire dans la province. On estime que 17 000 autobus scolaires de l'Ontario parcourent 1,8 million de kilomètres par jour de classe.

Le ministère continue de travailler avec le Comité d'étude du financement du transport des élèves concernant l'élaboration d'une nouvelle subvention pour le transport des élèves. Les mesures pour accroître le financement de base en matière de transport en 2003-2004 ont été prises parce qu'il est important de fournir aux conseils des fonds accrus permettant d'appuyer le nouvel modèle de subvention pour le transport en 2004-2005.

Depuis 1998-1999, la subvention pour le transport des élèves a augmenté de 15 pour cent, pour tenir compte de la hausse des coûts de transport.

Redressement pour baisse des effectifs

Redressement pour baisse des effectifs	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	58	119 millions de $

En 2002-2003, le gouvernement a instauré une amélioration au financement axé sur les besoins des élèves pour aider les conseils scolaires qui font face à une baisse des effectifs.

À l'automne 2001, le ministère a établi un groupe de travail sur la baisse des effectifs, auquel on a demandé d'analyser l'incidence de la baisse des effectifs sur les recettes du financement axé sur les besoins des élèves, et de comparer la baisse des recettes à la capacité des conseils scolaires de réduire les coûts au fur et à mesure que les effectifs diminuent.

Comme une grande partie des recettes des conseils scolaires provenant des subventions de la formule de financement axé sur les besoins des élèves est calculée en fonction des effectifs, les conseils qui accusent une baisse d'effectifs voient également leurs recettes diminuer. C'est là une conséquence appropriée, puisque les conseils n'ont plus à fournir le même nombre d'enseignants et d'autres soutiens lorsqu'ils ont moins d'élèves.

Cependant, les dépenses des conseils scolaires ne diminuent pas de manière strictement proportionnelle à la baisse des effectifs. Certains coûts peuvent être redressés facilement. Par exemple, les dépenses pour le personnel enseignant en classe peuvent être réduites en modifiant l'organisation des classes pour tenir compte des effectifs réduits. Mais d'autres dépenses ne peuvent être modifiées aussi facilement. Par exemple, la réduction du nombre d'élèves ne permet pas de réduire le nombre de secrétaires à l'école, ou de réduire les coûts de chauffage ou d'éclairage.

En 2003-2004 le Redressement pour la baisse des effectifs subira une hausse considérable, soit de 36 million de dollars en 2002-2003 à 119 millions de dollar, une majoration de 230 pour cent.

La question de la baisse des effectifs a pris de l'importance récemment par suite de la réforme des écoles secondaires et parce que la croissance du taux global des effectifs ralentit dans la province et que, selon les prévisions, un nombre accru de conseils scolaires connaîtront une baisse de leurs effectifs pendant le reste de la présente décennie.

Pour combler l'écart entre la perte de recettes et la capacité des conseils de réduire les coûts, un groupe de travail composé d'intervenants a recommandé d'instaurer un redressement pour baisse des effectifs afin de donner aux conseils scolaires deux ans pour réduire leurs dépenses proportionnellement à la baisse de leurs effectifs.

En réponse au rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, le gouvernement a décidé de prolonger d'un an le Redressement pour baisse des effectifs (qui passera ainsi de deux à trois ans). En 2004-2005, il allouera aux conseils une somme

additionnelle de cinq millions de dollars pour leur donner le temps d'ajuster leurs coûts à mesure que leurs effectifs baissent. Par la suite, les conseils qui continuent de subir une baisse de leurs effectifs continueront à recevoir cette allocation.

Pour 2003-2004, le gouvernement versera la deuxième partie du Redressement pour baisse des effectifs (deuxième année). Les conseils qui ont reçu cette subvention en 2002-2003 auront droit à la moitié de celle-ci, plus leur redressement pour l'année scolaire 2003-2004. Pour cette raison, le financement de redressement pour baisse des effectifs augmentera considérablement, passant de 36 millions de dollars à 119 millions de dollars, une hausse de 230 pour cent.

Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
	Tous	464 millions de $

La Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires fournit des fonds pour l'administration des conseils, notamment les honoraires des conseillères et des conseillers scolaires, le financement des conseils d'école et les frais administratifs des bureaux et des installations centrales des conseils scolaires.

Tous les conseils reçoivent un financement de base dans le cadre de cette subvention ainsi que des fonds supplémentaires selon le nombre de conseillères et de conseillers et l'effectif des écoles.

Depuis 1995, le nombre de conseils scolaires est passé de 129 à 72.

Les conseils qui reçoivent des fonds accrus dans le cadre de la Subvention aux conseils scolaires ruraux et éloignés, du volet démographique de la Subvention d'aide à l'apprentissage et de l'allocation pour les nouvelles places (qui fait partie de la Subvention pour les installations destinées aux élèves) touchent également des fonds accrus dans le cadre de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.

Subvention pour les installations destinées aux élèves

Subvention pour les installations destinées aux élèves	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2003-2004
Fonctionnement des écoles	Tous	1,4 milliard de $
Réfection des écoles	Tous	287 millions de $
Nouvelles places	60	378 millions de $
Engagements antérieurs	67	301 millions de $

La Subvention pour les installations destinées aux élèves* comporte quatre principaux volets pour aider les conseils scolaires à assumer les dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles et à fournir les locaux pour de nouvelles classes, au besoin.

Grâce à la nouvelle méthode de financement des installations destinées aux élèves, les conseils peuvent agir rapidement et construire les écoles dont ils ont besoin. Par exemple, le York Region District School Board a un programme pluriannuel de 458,8 millions de dollars prévoyant la construction de 66 nouvelles écoles et annexes.

L'allocation pour le **fonctionnement des écoles** fournit des fonds pour le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et l'entretien général des écoles.

L'allocation pour la **réfection des écoles** finance les travaux de rénovation et de réparation des écoles.

L'allocation pour **nouvelles places** sert à financer les nouvelles écoles ou annexes dans le cas où les conseils scolaires utilisent pleinement tous leurs édifices et ne peuvent accueillir d'élèves supplémentaires à moins de disposer de nouveaux édifices ou d'annexes. Cette allocation assure aux conseils scolaires le financement nécessaire pour couvrir les coûts de construction sur 25 ans.

Tous les conseils scolaires reçoivent des allocations pour le fonctionnement et la réfection des écoles. Par contre, l'allocation pour les nouvelles places est versée uniquement aux conseils dont l'effectif dépasse la capacité actuelle de leurs écoles ou à ceux qui sont admissibles au financement en raison de difficultés particulières en matière de locaux.

Le calcul de chacune de ces allocations est fondé sur l'effectif, sur les superficies repères requises, et sur les coûts repères.

---

* *Installations destinées aux élèves 2003-2004* est un document technique qui explique en détail le calcul de la Subvention pour les installations destinées aux élèves. On peut le consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation à <http://www.edu.on.ca> ou le commander par téléphone au 1 800 387-5514 (sans frais) ou au 416 325-2929 (à Toronto).

La Subvention pour les installations destinées aux élèves assure également le financement **d'engagements antérieurs** pour couvrir les coûts actuels des projets d'immobilisation approuvés avant l'instauration du financement axé sur les besoins des élèves.

En 1999-2000, le gouvernement a apporté des changements aux allocations pour le fonctionnement et la réfection des écoles, ce qui a augmenté considérablement les ressources des conseils scolaires. Le premier changement tient compte des besoins en matière d'espace résultant, par exemple, des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, ou de la présence de corridors plus larges que la moyenne. Quant au second changement, il aide les conseils scolaires à maintenir une école qui n'est pas remplie à capacité, grâce à une « majoration » pouvant aller jusqu'à 20 pour cent de la capacité d'une école. Ainsi, une école remplie à 80 pour cent de sa capacité aura droit à un financement correspondant à 100 pour cent de sa capacité.

Un facteur de redressement géographique s'applique à l'allocation pour les nouvelles places afin de prendre en considération les différents coûts de construction selon les régions de la province. Ce facteur a été défini en fonction du facteur de distance de l'allocation versée aux régions rurales et éloignées.

En 2001-2002, le gouvernement a apporté des modifications pour fournir des ressources aux conseils qui n'auraient pas autrement droit à l'allocation pour les nouvelles places, afin de leur permettre de faire face à des pressions importantes et persistantes en raison de l'effectif dans certaines écoles. Des modifications semblables ont également été apportées pour les conseils qui n'ont pas d'écoles dans plusieurs secteurs de leur territoire, mais qui ont des écoles ayant une capacité excédentaire ailleurs.

Les subventions destinées à la réfection des écoles ont été accrues de 25 millions de dollars en 2002-2003 pour permettre aux conseils scolaires d'effectuer les réparations et rénovations urgentes. Pour 2003-2004, un autre montant de 25 millions a été ajouté à celui de l'année précédente en réponse à une recommandation du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation. Ce financement supplémentaire est réparti selon les estimations des besoins en réfection de chaque conseil faites par le ministère, en se fondant sur l'information fournie par les rapports sur l'état des écoles du Cadre de responsabilités concernant les installations destinées aux élèves.

Dans le budget de l'Ontario de 2002, le gouvernement a annoncé un programme visant à évaluer les besoins en réfection des écoles de la province pendant deux ans. Ce programme comprendra l'inspection soigneuse de chaque école par des spécialistes de la construction ainsi que la mise en place d'un logiciel de gestion des biens uniforme dans tous les conseils.

Le programme se divise en deux étapes. Au cours de la première étape, les écoles ayant les besoins les plus pressants (selon ce que les conseils auront établi) ont été inspectées entre novembre 2002 et janvier 2003. Cette étape a permis de relever les installations qu'il serait trop coûteux de réparer.

En 2003-2004, des subventions seront fournies à 34 écoles jugées trop coûteuses à réparer, pour remédier à leurs besoins en capacité d'accueil. En 2002-2003, première année de cette politique, 9 écoles ont été désignées comme ayant un coût de réfection prohibitif.

En 2003-2004, le gouvernement a versé un montant supplémentaire de 25 millions de dollars afin de permettre aux conseils de construire de nouvelles installations pour remplacer les écoles dont le coût de réfection serait trop élevé.

- 12,4 millions de dollars seront alloués en 2003-2004 à 34 écoles dont le coût de réparation a été jugé prohibitif à la suite d'inspections effectuées lors de la dernière étape. Le niveau de financement correspondra à des projets de construction d'une valeur totale de 124 millions de dollars.
- 12,6 millions de dollars sont mis en réserve pour payer les coûts de construction liés au remplacement d'écoles « trop coûteuses à réparer », désignées au cours du programme régulier d'inspection des écoles. Ce financement sera alloué après une autre inspection des écoles (à terminer d'ici décembre 2003).

Financement provincial et impôts fonciers

Avant l'instauration du financement axé sur les besoins des élèves, les recettes des conseils scolaires provenaient des impôts fonciers locaux. Chaque conseil scolaire décidait s'il convenait d'augmenter ou non les impôts fonciers locaux et, le cas échéant, de combien. Les municipalités percevaient ces impôts au nom des conseils scolaires.

Entre 1985 et 1995, les effectifs se sont accrus de 12 pour cent alors que les impôts fonciers consacrés à l'éducation s'accroissaient de 120 pour cent.

Les conseils scolaires recevaient également des fonds du gouvernement provincial.

En 1998, le gouvernement a modifié la façon dont les impôts fonciers financent l'éducation. La province fixe maintenant un taux d'imposition uniforme pour tous les biens résidentiels, fondé sur le nouveau système d'évaluation foncière selon la valeur actuelle. Cette nouvelle formule a permis de réduire de moitié les impôts fonciers perçus sur les biens résidentiels aux fins de l'éducation dans la province. Le gouvernement fixe aussi le taux d'imposition des biens commerciaux.

Depuis 1998, le gouvernement a instauré d'autres réductions de l'imposition des biens résidentiels et commerciaux au titre de l'éducation.

Les impôts fonciers continuent à financer l'éducation et les municipalités à percevoir ces impôts pour leurs conseils scolaires, mais ceux-ci ne peuvent plus accroître leurs recettes par une augmentation des impôts locaux.

Le financement axé sur les besoins des élèves détermine le financement global de chaque conseil. Une partie de ce financement provient des recettes tirées des impôts fonciers. La province fournit d'autres fonds jusqu'à concurrence du niveau établi selon la nouvelle formule de financement axé sur les besoins des élèves.

Programme ontarien proposé de crédit d'impôt foncier pour les aînés

Dans le budget de 2003 de l'Ontario, le gouvernement a annoncé un projet de crédit d'impôt foncier destiné aux aînés. À compter du 1er juillet 2003, chaque aîné (âgé de 65 ans et plus), qu'il soit propriétaire ou locataire, recevrait un crédit pour la portion des impôts fonciers réservée à l'éducation. Comme cette initiative vise à offrir des crédits d'impôts directement aux aînés, on prévoit qu'elle serait administrée à l'extérieur du régime d'impôts fonciers et ne modifierait pas les recettes que touchent les conseils grâce à l'impôt foncier.

Financement des initiatives prioritaires

Outre les subventions décrites plus haut, le gouvernement offre des fonds pour des initiatives prioritaires, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Manuels scolaires et autres ressources d'apprentissage

La Subvention de base fournit en permanence du financement pour les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage de chaque élève.

En 1998-1999, le gouvernement a investi une somme supplémentaire de 100 millions de dollars pour les manuels scolaires et d'autres ressources d'apprentissage pour les élèves du palier élémentaire. Cet investissement a doté les salles de classe de plus de 4,7 millions de manuels, d'autres ressources d'apprentissage et de matériel.

En 1998-1999, le gouvernement a également versé 10 millions de dollars destinés au matériel scientifique des écoles secondaires.

La province a encore investi 60 millions de dollars sur deux ans, à partir de 1999-2000, pour l'achat de nouveaux manuels pour la 9e et la 10e année, afin d'appuyer la mise en oeuvre du nouveau curriculum.

En 2001-2002, le gouvernement a affecté 15 millions de dollars pour les manuels de 11e année.

En juin 2001, le gouvernement a annoncé 24 millions de dollars pour la Stratégie de lecture au primaire destinée aux élèves de la maternelle à la 3e année. Cette somme comprenait 14 millions de dollars destinés expressément aux ressources d'apprentissage pour les élèves.

En avril 2002, le gouvernement a versé une somme additionnelle de 5 millions de dollars pour les manuels de la 12e année et 65 millions de dollars pour aider les conseils scolaires à acheter des manuels pour 2001-2002. Le financement de 65 millions doit servir à l'achat de manuels et de ressources d'apprentissage pour appuyer le nouveau curriculum de 12e année, des ressources d'apprentissage pour appuyer les élèves ayant des besoins particuliers, et des manuels et des ressources d'apprentissage pour appuyer le curriculum des autres années.

Au printemps 2002, le gouvernement a annoncé une somme de 25 millions de dollars pour étendre la Stratégie de lecture au primaire à la 6e année et pour établir la Stratégie de mathématiques au primaire. Dans le budget de l'Ontario de juin 2002, le gouvernement a annoncé une somme supplémentaire de 5 millions de dollars pour étendre la Stratégie de mathématiques au primaire à la 6e année. Sur ces fonds, 8,3 millions de dollars visent des ressources d'apprentissage des mathématiques pour les élèves.

Soutien à la mise en oeuvre du nouveau curriculum

Le gouvernement a effectué d'autres investissements pour aider les élèves et le personnel enseignant pendant la mise en oeuvre du nouveau curriculum. Ces investissements portent notamment sur :

- la formation du personnel enseignant dans tout l'Ontario;
- le matériel d'appoint pour le personnel enseignant (comme des documents d'information pour l'aider à enseigner le nouveau curriculum, et des exemples de travaux d'élèves qui répondent aux nouvelles normes);
- des guides pour aider le personnel enseignant à appliquer les normes de notation;
- la mise en oeuvre du nouveau bulletin;
- des programmes et du matériel d'orthopédagogie pour les élèves qui en ont besoin.

Financement des administrations scolaires

Les administrations scolaires, qui sont de petits conseils scolaires situés dans des régions éloignées de l'Ontario, ou dans certains hôpitaux pour enfants, doivent généralement assumer des coûts par élève plus élevés que les autres conseils scolaires. L'allocation aux administrations scolaires assure un financement à ces petits conseils scolaires. Cette allocation est une partie distincte du financement axé sur les élèves.

Le financement des administrations scolaires est approuvé par le ministère de l'Éducation. Les lignes directrices du ministère concernant les approbations se fondent sur une formule basée sur le financement axé sur les élèves qui a été modifiée afin de couvrir les coûts de base du fonctionnement de très petites écoles situées dans des régions éloignées et dans des établissements.

Conclusion

Le plan de l'Ontario pour offrir une éducation de qualité repose sur une stratégie pluriannuelle. Des progrès importants ont été réalisés dans chacun des domaines de la réforme, à savoir le curriculum et les normes, l'excellence dans l'enseignement, un environnement d'apprentissage sain et respectueux, ainsi qu'une amélioration continuelle des écoles.

Un système d'éducation est en train de voir le jour qui permettra à chaque élève de réussir en classe, au travail et tout au long de sa vie. L'Ontario a investi, et continue d'investir massivement dans les grandes priorités éducatives, afin d'assurer la prospérité et la qualité de vie de demain en adoptant aujourd'hui les mesures qui s'imposent.

De leur côté, les parents peuvent se réjouir du fait que les fonds sont, de plus en plus, utilisés à bon escient, c'est-à-dire pour les élèves dans la classe.

Le financement axé sur les besoins des élèves :

- prévoit les ressources nécessaires pour offrir une éducation de grande qualité et appuyer le nouveau curriculum rigoureux de l'élémentaire et du secondaire;
- appuie les normes prévues dans la loi concernant l'effectif moyen maximal des classes;
- fournit du financement protégé pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté;
- répond aux besoins de construction de nouvelles écoles et de réfection des installations scolaires.

Le financement axé sur les besoins des élèves est un engagement de la province à bâtir, pour l'avenir, un système d'éducation publique solide qui profite à tous les élèves de l'Ontario.

En 2002, le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, présidé par M. Mordechai Rozanski, recteur de l'Université de Guelph, a effectué une étude indépendante de la formule de financement de l'éducation pour les écoles ontariennes financées par les fonds publics. Le groupe d'étude avait pour mandat de formuler des recommandations sur des façons d'améliorer l'équité, la certitude et la stabilité pour les écoles et leurs élèves.

Le rapport de décembre 2002 du groupe d'étude a confirmé l'efficacité et l'équité du financement axé sur les besoins des élèves et a recommandé des investissements prioritaires en éducation sur une période de trois ans.

Depuis la publication du rapport, l'Ontario a engagé un nouvel investissement totalisant 1,1 milliard de dollars en éducation pour 2003-2004, afin d'aider les élèves à réussir et à atteindre leur plein potentiel à l'école. Le ministère de l'Éducation continuera à collaborer avec les parents, les enseignantes et enseignants, les conseils scolaires et

d'autres partenaires en éducation pour respecter l'engagement de la province envers la mise en oeuvre des recommandations du groupe d'étude.

Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année 2003-2004

Le tableau suivant résume l'aide financière accordée aux conseils scolaires dans le cadre du financement axé sur les besoins des élèves de l'Ontario.

	2002-2003		2003-2004	
District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	**Effectif (Effectif quotidien moyen)**	**Subventions projetées aux conseils scolaires**	**Effectif (Effectif quotidien moyen)**	**Subventions projetées pour les conseils scolaires**
Algoma DSB	12 667	104 448 396	12 080	110 853 200
Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	12 680	95 623 899	12 334	100 709 864
Avon Maitland DSB	18 748	128 373 514	18 030	135 373 411
Bluewater DSB	21 523	152 229 636	20 641	161 802 721
Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	10 613	72 979 390	10 530	77 874 737
Bruce-Grey Catholic DSB	3 616	27 999 462	3 571	29 860 845
Catholic DSB of Eastern Ontario	14 343	104 014 566	14 029	110 905 233
CSD catholique Centre-Sud	10 928	95 942 151	11 006	104 993 776
CSD catholique de l'Est ontarien	12 830	101 231 597	12 273	108 639 280
CSD catholique des Aurores boréales	557	8 589 989	576	9 904 894
CSD catholique des Grandes Rivières	8 825	79 993 257	8 069	82 514 342
CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	15 418	125 849 434	15 012	134 020 223
CSD catholique du Nouvel-Ontario	7 710	69 837 267	7 265	73 503 197
CSD catholique Franco-Nord	3 476	31 295 858	3 336	35 383 996
CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest	6 528	54 621 070	6 358	58 464 714
CSD des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	9 043	79 052 945	9 395	90 363 281
CSD du Centre Sud-Ouest	5 779	58 582 905	5 632	63 565 984
CSD du Grand Nord de l'Ontario	2 300	26 911 334	2 332	30 638 474
CSD du Nord-Est de l'Ontario	974	13 359 418	1 032	16 850 468
DSB of Niagara	43 362	282 422 989	41 414	295 655 324
DSB Ontario North East	9 291	82 292 520	9 162	92 047 813
Dufferin-Peel Catholic DSB	81 748	567 276 576	81 828	620 876 333
Durham Catholic DSB	24 735	170 867 603	24 384	177 202 007
Durham DSB	64 401	432 007 824	63 174	462 324 757

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2002-2003		2003-2004	
	Effectif (Effectif quotidien moyen)	Subventions projetées aux conseils scolaires	Effectif (Effectif quotidien moyen)	Subventions projetées pour les conseils scolaires
Grand Erie DSB	29 556	203 350 128	28 198	210 696 697
Greater Essex County DSB	37 533	244 731 684	36 404	260 965 286
Halton Catholic DSB	24 278	162 584 715	24 493	177 898 856
Halton DSB	43 388	282 809 861	43 643	309 037 098
Hamilton-Wentworth Catholic DSB	28 443	194 675 034	28 131	208 417 545
Hamilton-Wentworth DSB	55 744	368 189 349	52 880	389 517 198
Hastings and Prince Edward DSB	18 739	132 077 283	18 387	139 900 412
Huron-Perth Catholic DSB	4 880	36 174 868	4 788	39 434 968
Huron-Superior Catholic DSB	6 597	50 840 221	5 900	52 014 562
Kawartha Pine Ridge DSB	39 081	265 255 036	37 494	283 655 793
Keewatin-Patricia DSB	6 439	58 060 299	5 982	62 232 850
Kenora Catholic DSB	1 080	9 788 635	1 126	11 426 331
Lakehead DSB	13 326	100 855 167	12 230	102 121 185
Lambton Kent DSB	26 847	180 156 862	25 924	189 800 824
Limestone DSB	22 308	159 888 749	21 886	172 130 300
London District Catholic School Board	21 154	147 689 954	20 889	157 690 523
Near North DSB	12 707	98 343 078	12 608	107 248 374
Niagara Catholic DSB	23 695	161 702 257	22 867	171 133 681
Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	3 590	30 296 269	3 484	32 201 499
Northeastern Catholic DSB	2 800	24 768 557	2 642	31 187 554
Northwest Catholic DSB	1 274	10 741 285	1 290	12 134 953
Ottawa-Carleton Catholic DSB	39 225	286 303 679	38 560	310 413 141
Ottawa-Carleton DSB	73 724	504 038 259	69 418	538 517 243
Peel DSB	122 450	817 412 542	126 368	905 512 177
Peterborough V.N.C. Catholic DSB	14 119	102 332 881	13 922	111 717 990
Rainbow DSB	15 616	117 446 021	15 041	123 235 511
Rainy River DSB	2 952	27 572 868	2 854	29 048 220
Renfrew County Catholic DSB	5 064	39 202 742	4 905	40 952 530
Renfrew County DSB	11 276	77 721 557	10 900	82 594 441
Simcoe County DSB	52 429	352 958 049	52 178	380 924 039
Simcoe Muskoka Catholic DSB	20 960	149 704 127	20 428	160 273 645

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2002-2003 Effectif (Effectif quotidien moyen)	2002-2003 Subventions projetées aux conseils scolaires	2003-2004 Effectif (Effectif quotidien moyen)	2003-2004 Subventions projetées pour les conseils scolaires
St. Clair Catholic DSB	11 918	85 407 241	10 976	88 352 938
Sudbury Catholic DSB	7 206	53 064 832	6 790	56 125 036
Superior North Catholic DSB	805	8 912 543	809	10 033 621
Superior-Greenstone DSB	2 680	26 845 159	2 504	28 377 644
Thames Valley DSB	79 480	546 837 189	78 045	580 627 587
Thunder Bay Catholic DSB	7 742	58 350 645	7 536	62 340 570
Toronto Catholic DSB	93 127	690 572 790	87 359	720 100 371
Toronto DSB	274 677	1 982 465 997	263 242	2 081 733 060
Trillium Lakelands DSB	20 008	146 758 261	19 392	159 008 239
Upper Canada DSB	34 502	244 363 933	33 591	264 849 611
Upper Grand DSB	32 654	222 789 707	32 010	235 868 135
Waterloo Catholic DSB	22 434	152 706 606	22 136	166 071 503
Waterloo Region DSB	56 952	378 447 180	56 055	401 327 112
Wellington Catholic DSB	7 817	56 413 277	7 875	58 811 871
Windsor-Essex Catholic DSB	26 350	174 544 607	26 230	190 517 679
York Catholic DSB	47 176	333 641 764	47 809	369 237 927
York Region DSB	94 251	651 140 558	95 172	705 818 310
Total	2 003 150	14 176 737 902	1 956 811	15 167 565 518
Fonds non encore alloués aux conseils scolaires				
– AAS (nouvelles demandes de 2003-2004)				52 000 000 $
– Stratégie pour l'éducation en secteur rural				50 000 000 $
– Écoles dont les coûts de réfection sont jugés prohibitifs				12 675 676 $
Recettes totales pour les administrations scolaires		37 900 000		43 200 000
RECETTES TOTALES : financement axé sur les besoins des élèves		**14 214 637 902**		**15 325 441 194**

Conseils scolaires 2003-2004, est un document qui fournit des détails sur le financement accordé à chaque conseil scolaire. On peut le consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation à <http://www.edu.gov.on.ca> ou le commander par téléphone au 1 800 387-5514 (sans frais d'interurbain) ou au 416 325-2929 (à Toronto).

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003
ISBN 0-7794-4330-6